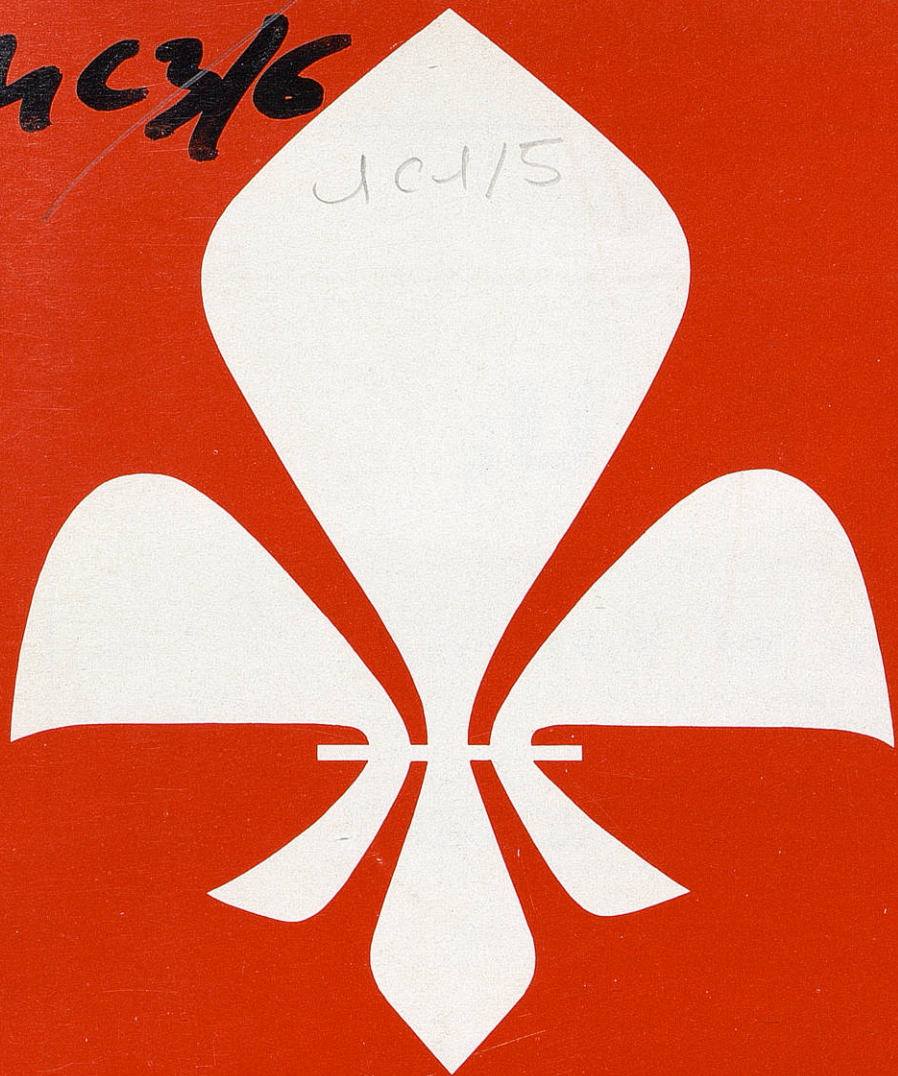


402/6

404/5



BULLETIN MUNICIPAL DE LILLE

N° 1
OCTOBRE 1966

graphimor lille



T. R. U.

enlève et évacue

en toutes quantités

ce qui salit

ou encombre

au sol :

ordures ménagères

résidus commerciaux et industriels

en sous-sol :

caves

égouts

réservoirs à carburant

62, rue de la Justice à LILLE

Téléphone : **57.26.42** (4 lignes groupées)



Avant-Propos

En Mars 1965, nous avons publié une modeste plaquette rendant compte succinctement de l'action municipale dans les années précédentes. Elle nous a valu alors un abondant courrier où l'on trouvait souvent une opinion pouvant ainsi se résumer : « C'est un étonnement pour nous de voir tant de choses se réaliser dans notre Ville sans que nous nous en rendions compte » et encore « Pourquoi ne faites-vous pas connaître davantage ce qui se fait, se crée ou se transforme dans la Cité ? »

Ce reproche sur l'insuffisance d'informations — qui était aussi une suggestion — a été retenu par le Conseil Municipal.

Certes, des rapports existent entre les habitants et les élus et ils s'établissent multiples, soit au cours des nombreuses audiences, réceptions et entrevues de toute nature, soit au travers de l'abondante correspondance qui parvient au Maire, aux Adjoints, aux Conseillers municipaux ou aux services, le tout traduisant les problèmes d'un quartier, d'une rue, voire les problèmes particuliers des Lillois. Les réponses faites par l'Administration municipale, écrites ou verbales, constituent elles-mêmes des éléments d'information.

C'est là, disons-le en passant, une illustration saisissante de la valeur des institutions démocratiques locales qui permet, sur le plan humain, un contact enrichissant entre la population et ses représentants élus.

Mais ce ne sont pas là les seules formes de liaison et de collaboration existantes. Nos commissions municipales, dont la fréquence et la durée des réunions de travail rebuteraient beaucoup de nos censeurs, prennent l'avis des représentants de nombreux groupements et organismes dans des domaines comme : la circulation, la propreté publique, les sports, les œuvres de jeunesse, le patrimoine historique et artistique, etc..., ce qui permet de dire qu'à la Mairie de Lille, on ne travaille pas en vase clos et encore moins avec les œillères de la routine.

Toutefois, nous avons pensé que les informations épistolaires, quotidiennes et fragmentées, pourraient être complétées heureusement par des études plus approfondies et des communications plus étoffées sur des problèmes précis qui intéressent l'ensemble des citoyens et c'est là le but peut-être ambitieux que nous nous sommes assigné en décidant la parution d'un bulletin municipal dont la périodicité n'est pas encore fixée.

Ainsi donc, le Bulletin municipal s'efforcera d'apporter une réponse explicative aux questions que se posent les Lillois.

En voici une, entres autres, dont la double actualité est certaine : « la chute des feuilles ». Le Service des Contributions vient d'adresser les feuilles d'impôts. Pour répondre à ceux qui s'étonnent de constater une augmentation des contributions, nous dirons pourquoi dans ce bulletin, et donnerons les éclaircissements nécessaires sur les conditions dans lesquelles sont gérés les fonds communaux.

Dans ce qui précède, nous avons parlé de la volumineuse correspondance qui parvenait à l'Hôtel de Ville et en particulier au Maire. Les lettres et pétitions adressées ne sont pas toutes des critiques négatives. Il est réconfortant de constater qu'on n'y lit pas seulement des « IL N'Y A QU'A... », et qu'au contraire des suggestions intéressantes sont parfois faites dont nous savons tirer profit. Mais la vérité nous oblige à dire qu'il est aussi des écrits qui traduisent sans complaisance, l'impatience irritée de citoyens qui aiment sincèrement leur Ville et voudraient voir celle-ci se mettre à l'heure du prodigieux progrès technique qui se manifeste dans les domaines essentiels de notre civilisation industrielle.

Que nos concitoyens veuillent bien se rassurer, leurs administrateurs se donnent à cette tâche de tout leur cœur. Ils ne sont pas ces attardés, ces périmés que d'aucuns dénoncent davantage par ignorance des faits que par malveillance. Ils sont conscients de toutes les lacunes, de toutes les insuffisances — et Dieu sait s'il y en a — et ils en souffrent autant que quiconque, d'autant plus qu'ils ont un sens aigu du progrès social et que la notion de « prospective » ne leur échappe pas. Ils n'ont aucune prévention contre les utopistes dont les « rêves » ont souvent été profitables à l'humanité, et ils n'ont rien contre ceux dont la vocation professionnelle ou artistique est de projeter leurs vues et orienter leurs études au-delà du présent. Les Administrateurs que nous sommes ont tout simplement les pieds sur terre et les yeux grands ouverts sur la réalité. Leur raisonnement est fait de bon sens, d'expérience et de réalisme quand ils disent : « Il faut avoir la politique de ses moyens ». Elaborer des projets mirifiques et grandioses est une chose, la possibilité matérielle de les réaliser en est une autre, car s'il est vrai que de nos jours le progrès technique permet de faire beaucoup de choses et rapidement, il est également vrai que progrès technique et progrès social ne vont pas forcément de pair quand les moyens financiers font défaut, et ceux dont les villes disposent sont loin, hélas d'être à la mesure des exigences actuelles.

Tous les élus locaux, ceux d'ici ou d'ailleurs, vous diront que les collectivités, groupées ou non en districts ou en communautés, ne peuvent réaliser qu'au rythme de l'insufflation des crédits. Vérité première, sans doute, mais si souvent méconnue cependant. Ils vous diront aussi que les charges qui pèsent actuellement sur les contribuables de notre agglomération ont atteint les limites du raisonnable et c'est une appréciation bien modeste de la situation à cet égard.

C'est pourquoi il est indispensable que chacun soit désormais informé objectivement sur la vie communale et singulièrement sur les évolutions plus heurtées qu'harmonieuses auxquelles elle est soumise au moment où l'Assemblée Nationale est appelée à se prononcer sur un projet gouvernemental créant des « Communautés urbaines ».

Si une Communauté se substitue — comme cela est prévu — aux 88 communes de l'agglomération LILLE, ROUBAIX, TOURCOING, ARMENTIERES, pour l'exercice de certaines compétences qui étaient jusque-là les leurs, comme : l'Urbanisme, les Transports, le Logement, l'Eau, l'Assainissement, l'Équipement Sportif et Culturel, etc..., il est hors de doute que nous assistons à un bouleversement qui dépassera le cadre d'une réforme administrative.

Notons au passage que l'article 72 de la Constitution précise « que les collectivités territoriales (communes, départements) S'ADMINISTRENT LIBREMENT, par des conseils élus, et dans les conditions prévues par la LOI ». Or, nous constatons que la communauté urbaine en question se créera dans un périmètre délimité dans lequel seront intégrées obligatoirement 88 communes, qu'elle aura un conseil dirigeant, un siège, son personnel, son budget, et pourra lever l'impôt.

N'est-ce pas la création d'une NOUVELLE COLLECTIVITE TERRITORIALE s'intercalant entre la commune et le département ? Si cela est, pourquoi ne pas le dire ? Personne n'ignore que nous assistons, depuis quelques années, à un renforcement de la tendance centralisatrice du pouvoir gouvernemental. Aussi, peut-on se demander dans quelles conditions pourront s'exercer librement les compétences de cette communauté urbaine que la loi définit comme un établissement public, et que nous voyons plutôt comme une nouvelle Collectivité territoriale.

A cette nouvelle collectivité, on va demander, dès son installation, d'examiner des projets élaborés en dehors d'elle et de décider le vote des crédits énormes que nécessitera la réalisation des équipements importants déjà prévus par les techniciens et hauts fonctionnaires de l'Etat qui, depuis deux ans environ, travaillent sur cette matière.

A ce point de notre analyse, une remarque s'impose : si l'idée originelle et la décision de créer des Métropoles émanent de l'Etat (qui souhaite créer des centres d'intérêt assez puissants pour faire équilibre à l'irrésistible attraction qu'exerce la région parisienne), si la préparation des schémas de structure et la définition des équipements ont été confiées aux seuls agents de l'Etat, et puisqu'il s'agit de problèmes dont l'importance revêt un caractère national, la logique aurait voulu que le financement fabuleux de ces équipements coûteux fut laissé également à la charge de l'Etat. Mais il n'en est rien. Les auteurs du 5^{me} Plan n'ont pas craint de prévoir que la participation de l'Etat se tiendra dans la limite de 30 à 50 % selon la nature des équipements, le reste des charges étant supporté par les collectivités locales, séparément ou rassemblées en communautés urbaines, qui se verront contraintes d'accroître leurs impositions dans des proportions invraisemblables.

Il est faux de dire, comme l'affirme l'exposé des motifs du projet de loi gouvernemental, que le « morcellement communal est à l'origine de graves difficultés de fonctionnement durement ressenties par la population ».

La plupart des problèmes nécessitant une coordination intercommunale ont fait l'objet depuis plusieurs années de la constitution de divers syndicats intercommunaux dont on peut dire que le fonctionnement est satisfaisant.

Les vraies difficultés sont dues à l'impossibilité dans laquelle se sont trouvées les communes, ces dernières années, pour financer leurs projets. Un seul exemple local : il y a quatre ans, la ville de Lille a décidé la rénovation de son réseau d'égouts communaux partiellement vétustes, pour l'adapter au réseau d'agglomération créé par le Syndicat d'Assainissement de la région lilloise. Un programme de 25 ANS a été établi ; depuis quatre ans, aucun travail n'a pu être effectué. Pourquoi ? par ce que la Caisse des Dépôts n'accorde pas les prêts nécessaires, et cette autorisation d'emprunt ne sera pas accordée aussi longtemps que l'Etat ne subventionnera pas le projet.

Dans le même temps, l'Etat se décharge de plus en plus de ses obligations sur les collectivités, et par surcroît il draine vers son budget la matière fiscale la plus substantielle, tout en raréfiant les possibilités d'emprunt.

Au fil des années, les possibilités d'action des communes ont fortement diminué à cause de l'insuffisance croissante de leurs moyens financiers. C'est ainsi que le budget d'une ville de l'importance de Lille serait en Allemagne fédérale, trois fois supérieur. Les administrateurs municipaux réclament depuis longtemps une véritable réforme de la fiscalité des communes.

Il serait hasardeux de dire que la loi créant la « Communauté urbaine » apporte une solution à ce problème.

Dans un autre domaine, il faut noter que bon nombre de projets municipaux ou autres, en voie de réalisation, ont dû être stoppés parce que le schéma de structure de la future Métropole n'est pas définitivement arrêté : c'est la raison pour laquelle la rénovation du quartier Saint-Sauveur ne pourra se poursuivre dans le secteur délimité entre les rues Delory, de Tournai (seule la démolition des vieilles masures est autorisée mais pas de reconstruction) ; c'est aussi la raison pour laquelle le Lycée Technique féminin qui devait être construit sur un terrain municipal du boulevard Carnot, n'a pu être retenu au programme de l'Education Nationale de 1966, etc...

Combien d'années de stagnation et de perturbation extraordinaires faudra-t-il prévoir ?

Il eût été souhaitable que les communes intéressées prennent une part effective à l'édification de la Métropole-Nord au moyen d'établissements publics comme le Syndicat de Communes ou le district, selon un planning financier largement échelonné dans le temps, de manière à ce que ces collectivités disposent de moyens financiers réels pour poursuivre leur tâche, et que les besoins immédiats des populations d'aujourd'hui ne soient pas sacrifiés aux éventuels besoins des sociétés futures. Administrer c'est prévoir... d'accord, mais la prévision de l'avenir, sujette à l'erreur humaine, ne doit pas aller jusqu'à paralyser l'action municipale dont le principal moteur est la recherche des solutions aux problèmes des générations actuelles. La meilleure façon de préparer l'avenir n'est-elle pas d'assurer au maximum le présent ?

Une question m'obsède comme un cauchemar et je la pose sans détour : dans le même temps où l'on implantera dans le quartier des gares un Centre Directionnel d'Affaires (sièges sociaux de Conseils d'administration, de Banques, de Sociétés, de magasins et d'immeubles de luxe, etc...) procèdera-t-on au curetage des quartiers insalubres où des familles lilloises, par milliers, vivent toujours dans le pourrissement des taudis ? Y aura-t-il priorité à l'un ou à l'autre des problèmes ou y aura-t-il action parallèle pour les résoudre ?

*
**

Quoi qu'il en soit, l'équipe municipale que j'ai l'honneur de diriger s'efforcera toujours de défendre les intérêts de la population, de maintenir notre ville à son rang de capitale régionale, d'assurer dans le développement fécond et harmonieux de l'agglomération, l'organisation progressive de la Métropole. Elle le fera avec d'autant plus d'optimisme et de résolution qu'elle saura pouvoir compter sur la compréhension et le concours des Lillois.

Que ce modeste ouvrage constitue un lien entre Administrateurs et Administrés, c'est le souhait que nous formulons.

A Lille, le 3 octobre 1966.

Le Maire de Lille,

Président du Conseil Général,

Augustin LAURENT.

Conservez ce bulletin

il contient :

	Pages
● des renseignements utiles	9

vous y trouverez :

● où faire votre marché	10
● où apprendre la musique	11
la coupe, la couture, la cuisine	11
● où vous baigner	12
● à qui confier votre bébé	13
● où trouver de beaux livres pour vous, pour vos enfants	14
● que faire le dimanche	15
● où peuvent se réunir les personnes âgées	16
● où vous adresser si vous avez besoin d'une aide sociale	16

et vous vivrez avec nous quelques-uns de nos grands problèmes

● la circulation dans votre ville	22
● le budget de votre ville	28

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

423/6



CONSEIL MUNICIPAL

M. Augustin LAURENT
Maire, Ancien Ministre,
Président du Conseil Général du Nord.

M^{me} Rachel LEMPEREUR, premier adjoint.

MM. Georges HENAUX, deuxième adjoint.

Gustave ROMBAUT, troisième adjoint.

Jean LEVY, quatrième adjoint.

Joseph LUSSIEZ, cinquième adjoint.

Emile COLICHE, sixième adjoint.

Etienne CAMELOT, septième adjoint.

Marceau FRISON, huitième adjoint.

Edouard DOYENNETTE, neuvième adjoint.

M^{me} Cécile VANNEUFVILLE, dixième adjoint.

MM. Edouard DERIEPPE, onzième adjoint.

....., douzième adjoint.

Raymond ALLARD, conseiller municipal.

Léon ARQUEMBOURG, conseiller municipal.

Jean ASTIE, conseiller municipal.

Jules BLANCHARD, conseiller municipal.

René BOUTILLEUX, conseiller municipal.

MM. Jean-Marie BRIFFAUT, conseiller municipal.

Jean CAILLIAU, conseiller municipal.

Edouard CORDONNIER, conseiller municipal.

Pierre DASSONVILLE, conseiller municipal.

Gaston DE BECKER, conseiller municipal.

Jules DEFAUX, conseiller municipal.

Raymond DERNONCOURT, conseiller municipal.

M^{me} Antoinette DESCAMPS, conseiller municipal.

MM. André HEURTEAUX, conseiller municipal.

Jean HUET, conseiller municipal.

Jacques IBLED, conseiller municipal.

M^{me} Suzanne LASSON, conseiller municipal.

MM. Gaston LEFEVRE, conseiller municipal.

Gérard LERNOUT, conseiller municipal.

Marius MIGLOS, conseiller municipal.

Gérard-Pierre THIEFFRY, conseiller municipal.

Marcel VERSTRAETE, conseiller municipal.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

MM. Félicien HAUTCŒUR, secrétaire général.

Roger RICHOUX, secrétaire général adjoint.

CABINET DU MAIRE

M^{lle} Janine INGLEBERT, chef de cabinet.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Noms	Délégations	Jours et heures de réception
M. Augustin LAURENT		Sur rendez-vous
M ^{me} Rachel LEMPEREUR	Instruction publique - Jeunesse - Caisse des écoles publiques - Colonies de vacances et centres aérés - Garderies d'enfants. Fêtes et cérémonies publiques.	Jeudi de 9 h à 11 h
M. Georges HENAU	Urbanisme - Voie publique : circulation, assainissement, éclairage public, voies d'eau.	Mardi de 10 h à 12 h
M. Gustave ROMBAUT	Théâtres municipaux. Contentieux : adjudications, gestion des biens communaux, actes administratifs et assurances.	Mercredi de 11 h à 12 h
M. Jean LEVY	Affaires culturelles - Bibliothèques - Musées - Ecole des Beaux-Arts - Conservatoire - Patrimoine artistique.	Mercredi de 10 h à 11 h 30
M. Joseph LUSSIEZ	Sports - Education physique. Elections - Affaires militaires. Habitation - Rénovation des quartiers insalubres.	Mercredi de 9 h 30 à 12 h
M. Emile COLICHE	Services publics et concédés : gaz, électricité, pompes funèbres, taxis, collecte et traitement des ordures ménagères, eaux potable et industrielle. Propreté publique - Transports municipaux.	Lundi à partir de 17 h sur rendez-vous
M.	Etat civil - Administration et entretien des cimetières. Promenades et jardins. Economat.	
M. Etienne CAMELOT	Affaires économiques - Commerce - Marchés et abattoirs - Marché d'intérêt national.	Jeudi de 14 h 30 à 16 h 30
M. Marceau FRISON	Finances - Taxes et impôts communaux. Personnel municipal.	Sur rendez-vous
M. Edouard DOYENNETTE	Bâtiments communaux et propriétés de la Ville : construction et entretien. Acquisition et entretien du mobilier communal. Ateliers du service d'architecture - Ateliers des décors. Prêts de salles - Location de matériel.	Lundi de 14 h 30 à 15 h 30
M ^{me} Cécile VANNEUFVILLE	Œuvres sociales et familiales - Aide sociale - Crèches - Pouponnière municipale - Protection de l'enfance - Chômage.	Lundi de 14 h à 16 h
M. Edouard DERIEPPE	Hygiène et salubrité publiques - Protection maternelle et infantile - Santé scolaire - Vaccinations - Bains et piscines - Laboratoire municipal. Voies privées. Sapeurs-pompiers. Sécurité des lieux ouverts au public.	Jeudi de 15 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS UTILES

Hôtel de ville

Place Roger Salengro, 2.
rue St-Sauveur, 124.
téléphone : 53-19-71 à 53-19-78.

Les bureaux sont ouverts au public :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Permanences de l'état civil :

- 1° Dimanches et jours fériés de 10 à 12 h (déclarations de décès seulement).
- 2° En cas de deux ou trois jours chômés consécutifs les deuxième et troisième jours de 10 à 12 h : déclarations de naissance.

État civil

Hôtel de Ville :

- Déclarations de naissance : à l'intérieur des bureaux.
- Déclarations de décès : guichets 31 et 32.
- Délivrance d'actes : guichets 22 - 23 - 24.
- Publications de mariage : guichet 29.
- Concessions dans les cimetières : guichet 34.

Trésorerie principale de la ville de Lille

Hôtel de Ville (aile du Beffroi). Téléphone 53.19.71
- C.C.P. 5.000.09.

Caisse ouverte de 9 h à 12 h et de 14 à 16 h, le
samedi de 9 h à 12 h.

Laboratoire municipal d'analyses

et du service de la répression des fraudes

8 bis, rue Ovigneur, téléphone : 53-19-71 Mairie de
Lille.

Le laboratoire municipal effectue toutes les analyses de denrées alimentaires ou industrielles à l'exclusion des analyses médicales.

Police

Commissariat Central de Lille, Boulevard du Maréchal Vaillant - Téléphone 53-94-92 à 98 et 54-89-77 à 79.

Police secours : téléphone 17.

Sapeurs-pompiers

Le corps des sapeurs-pompiers de Lille intervient en cas d'incendie, d'asphyxie, d'accidents de toute nature.

Service d'incendie : téléphone 18.

Lignes administratives :

- Caserne Bouvines - téléphone 53-16-51.
- Caserne Malus - téléphone 53-11-22.

Cimetières

- Cimetière de l'Est, rue du Ballon.
- Cimetière du Sud, rue du Faubourg des Postes, 91 - téléphone 53-19-71 Mairie de Lille.

Les cimetières sont ouverts au public :

- du 1^{er} mars au 15 avril : de 7 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h, la fermeture étant reportée à 17 h 30 les samedi, dimanche et jours fériés.
- du 16 avril au 31 août : de 7 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 45, la fermeture étant reportée à 18 h 15 les samedi, dimanche et jours fériés.
- du 1^{er} septembre au 15 octobre : de 7 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h tous les jours.
- du 16 octobre au 28 février : de 8 h à 12 h 15 et de 14 h à 16 h 45 tous les jours.

Les renseignements pour les concessions peuvent être obtenus auprès des Conservateurs de ces cimetières ou à l'Hôtel de Ville, guichet n° 34.

OU FAIRE VOTRE MARCHÉ ?

Direction administrative des Halles et Marchés : Hôtel de Ville, 3^{me} Direction, téléphone : 53-19-71.

Inspecteur Principal des Halles et Marchés : Bureau des Halles centrales.

Marchés hebdomadaires de plein air

Marché de Wazemmes : Place de la Nouvelle-Aventure
Ouvert les dimanche, mardi, jeudi, de 8 h à 14 h en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h, le reste de l'année.

Marché de Fives : Place Madeleine Caulier

Ouvert les dimanche, mardi, jeudi de 8 h à 14 h en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h, le reste de l'année.

Marché Edith Cavel : sur la dite place
Ouvert le vendredi de 8 h à 14 h, en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h, le reste de l'année.

Marché Concorde : rue Joliot Curie
Ouvert le vendredi de 8 h à 14 h, en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h, le reste de l'année.

Marché aux fleurs : Place du Général de Gaulle.

Marché aux Oiseaux, aux Chiens, Lapins et Volailles :
Dimanche matin, place des Quatre Chemins.



Au marché de Wazemmes

Marché Sébastopol : sur la dite place

Ouvert les mercredi et samedi de 9 h à 16 h en septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, de 8 h à 17 h, le reste de l'année.

Marché du Concert : sur la dite place

Ouvert les dimanche, mercredi et vendredi de 8 h à 14 h en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h, le reste de l'année.

Marché Déliot : sur la dite place

Ouvert les mercredi et samedi de 8 h à 14 h en novembre, décembre, janvier, février, de 7 h à 14 h le reste de l'année.

Marché couvert

Place de la Nouvelle-Aventure. Ouvert tous les jours de :
6 h à 15 h, les dimanche et fêtes.
6 h à 16 h, le lundi.
6 h à 18 h, les autres jours de la semaine.

Marché de gros

Halles Centrales couvertes

Tous les jours sauf le dimanche pour les viandes en gros.

Halles Centrales de plein air

Ouvert tous les jours, sauf les dimanche et lundi pendant la période d'hiver 1^{er} novembre au 31 mars ; marché plus important le mercredi et le samedi.

OU APPRENDRE LA MUSIQUE ?

Conservatoire national de musique de Lille

Succursale du Conservatoire de Paris, place du Concert,
2, 4, 6. Téléphone 55-08-01.

Enseignement :

Harmonie, Solfège, Piano, Chant, Orgue, Harpe, Violon,
Violoncelle, supérieur et préparatoire, Alto, Contre-
basse, Clarinette, Hautbois, Basson, Flûte, Saxo-
phone, Cornet et Trompette, Cor, Musique de Cham-
bre, Classe de chœurs, Trompette et Tuba, Diction et
Art dramatique, Classe de pédagogie musicale et
d'Histoire de la musique, Classe d'orchestre, Pianis-
tes accompagnatrices, Danse.

Savez-vous...

... que le ramassage des animaux errants entraîne chaque année une dépense de 20.000 F pour les finances municipales ? En 1965, 532 chiens et 324 chats ont été ramassés parmi lesquels 67 chiens et 3 chats seulement ont été réclamés.

Savez-vous...

... que vous êtes en droit de réclamer au conducteur de taxi, un bulletin de voiture indiquant le lieu de départ, celui de l'arrivée et le prix de la course ?

Votez eau est potable

... tous les jours six échantillons d'eau sont prélevés dans les différents quartiers de la ville et soumis pour analyse à l'Institut Pasteur de Lille. Cette surveillance vous donne l'assurance que l'eau qui vous est distribuée est potable.

OU APPRENDRE LA COUPE, LA COUTURE, LA CUISINE ?

Centre social de Fives

Rue du Long Pot n° 95 - Téléphone 53-92-62.

Des cours de couture pratique et de raccommodage sont organisés à l'intention des mamans. Ces cours ont lieu tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf le jeudi et le samedi.

Des cours sont également prévus pour les jeunes ouvrières : coupe, couture, les lundi, mardi et jeudi de 18 h à 21 h.

Pour les jeunes filles de 10 à 14 ans : cuisine le jeudi de 9 h à 14 h. Coupe et couture le jeudi de 14 h à 18 h.

Le jeudi après-midi ont également lieu des réunions de mamans au cours desquelles des conseils leur sont donnés pour régler leurs difficultés.

Ce centre contient également :

- **Un foyer de jeunes** : ouvert le jeudi après-midi. Des jeux sont mis à la disposition des jeunes et des séances de cinéma sont organisées à leur intention.
- **Un foyer d'anciens** : ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h à 18 h, le samedi de 13 h à 17 h. Y sont accueillies les personnes âgées de condition modeste. Des jeux sont mis à leur disposition.

La directrice du centre assure le secrétariat social.

OÙ VOUS BAIGNER ?

Aujourd'hui...

Bains municipaux

Téléphone : 53-19-71 Mairie de Lille.

Piscine couverte et chauffée : Boulevard de la Liberté n° 219 ter.

En semaine les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 7 h à 19 h 30 et le dimanche de 7 h à 13 h.

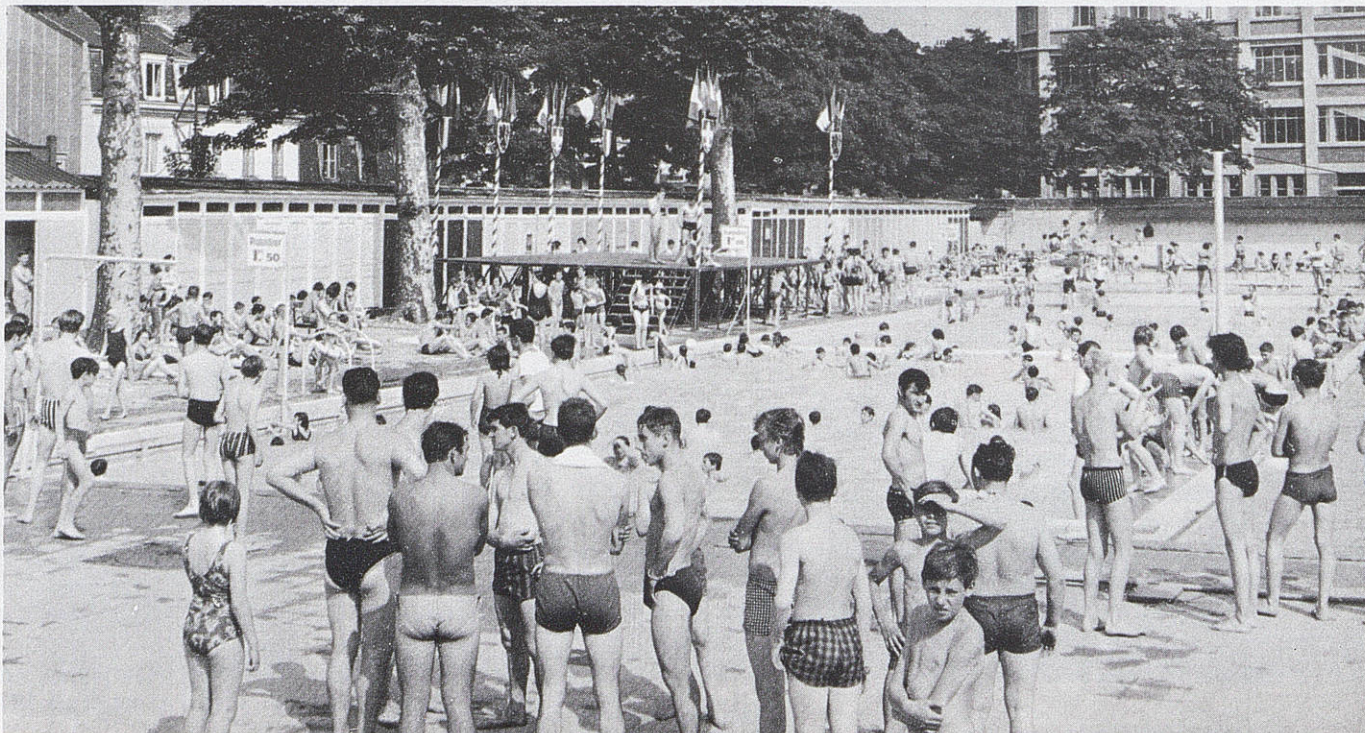
Piscine de plein air : rue d'Armentières.

Ouverture de juin à septembre tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 12 h à 19 h 30.

et demain...

Pour pallier l'insuffisance actuelle des piscines, un projet de construction d'un centre socio-éducatif et sportif avenue Marx Dormoy est établi et en cours d'approbation. Ce centre comportera notamment une piscine olympique.

De plus, une piscine de quartier sera aménagée rue Pierre Legrand.



La piscine de plein air de la rue d'Armentières

Baignoires et douches

Boulevard d'Alsace.
Rue Dupuytren n° 28.
Rue Maracci n° 18-20.
Rue des Sarrazins n° 35.
Rue d'Hazebrouck.

Mercredi	de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Jeudi	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Vendredi	de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Samedi	de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Dimanche	de 8 h à 12 h.

N'accusez pas l'Administration Municipale...

lorsque votre voiture tressaute sur les pavés dénivelés des rues de Douai, d'Arras, de Paris, Nationale, Pierre Legrand, de Tournai, etc...

Ce sont des voies nationales dont l'entretien n'incombe pas à la Ville.

A QUI CONFIER VOTRE BÉBÉ ?

Aux crèches municipales

Crèche de Moulins

5, place Déliot - Tél. 53-19-71 Mairie de Lille.

Crèche de Fives

91, rue de Lannoy - Tél. 53-19-71 Mairie de Lille.

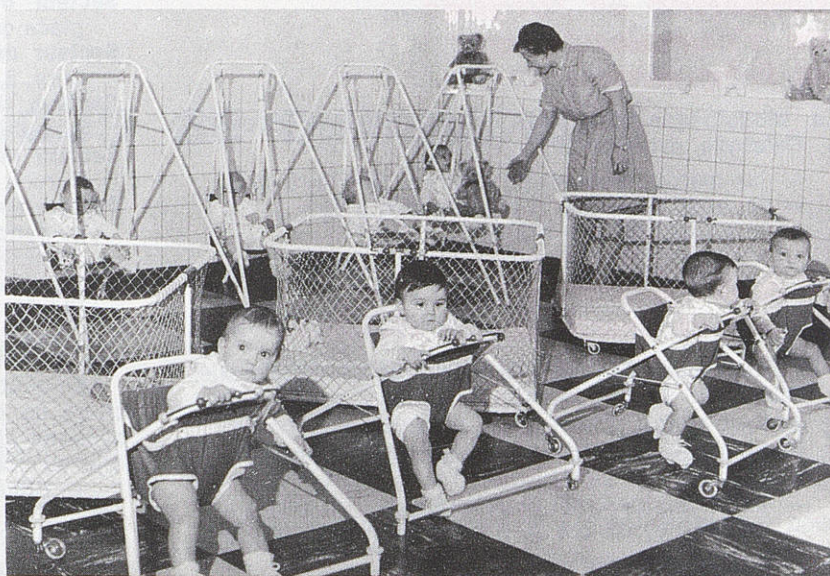
Ces crèches reçoivent les enfants jusqu'à 3 ans. Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 6 h à 19 h et le samedi de 6 h à 13 h.

BIENTOT...

Crèche de 60 lits faubourg de Béthune

à proximité des groupes d'H.L.M.

Le projet, adopté par le Conseil municipal le 8 novembre 1963, vient de recevoir l'agrément ministériel.



Crèche Déliot

PROCHAINEMENT...

Crèche de 40 lits, 83, rue Royale.

Crèche rue du Capitaine Michel.



La pouponnière, rue des Meuniers

La pouponnière municipale

86, rue des Meuniers - Téléphone 57-20-53.

- Les enfants sont admis à partir de 3 semaines jusqu'à l'âge de 18 mois.
- La pouponnière est réservée aux enfants débiles, prématurés, hypotrophiques et ayant subi la vaccination B.C.G.
- Séjour minimum : trois mois.
- Conditions : engagements des Caisses de Sécurité Sociale ou de l'Aide médicale.
- Exceptionnellement les enfants peuvent être pris à la sortie de la maternité après la vaccination B.C.G.

OÙ TROUVER DE BEAUX LIVRES ?

**Catherine et Jacques
ne s'ennuient pas :
ils fréquentent :**

La bibliothèque des enfants : 32-34, rue Edouard Delesalle, est ouverte :

- les mardi, mercredi et vendredi de 17 h à 19 h.
- le jeudi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- le samedi de 15 h à 19 h.

**et leurs parents
trouvent aussi de la lecture**

à la bibliothèque centrale : 32-34, rue Edouard Delesalle.
Téléphone 53-19-71 Mairie de Lille. 2 sections leur sont ouvertes :

1° **Bibliothèque d'étude** (et salle de lecture des périodiques) :

- les mardi, mercredi et vendredi de 13 h à 19 h.
- les jeudi et samedi de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h.

2° **Bibliothèque de prêt** :

- les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 15 h à 19 h.
- le mercredi de 13 h à 19 h.

...ou dans les bibliothèques de quartiers :

Secteur du centre et du Vieux-Lille : école Condorcet, 3, rue Alphonse Colas.

Secteur d'Esquermes et de Vauban : école Littré, 12, place de l'Arbonnoise.

Secteur de Wazemmes et de Moulins-Lille : école Voltairre, 8, rue de Colmar.

Secteur du Buisson : école Anatole France, 13, rue Alphonse Leroy.

Secteur du Faubourg d'Arras : école Rabelais, rue Paul Bardou (groupe Bracke-Desrousseaux).

Secteur de Fives et de Saint-Maurice : 127 bis, rue Pierre Legrand (annexe du Commissariat de Police du 3^{me} arrondissement).

Ouvertes au public les mardi et vendredi de 18 h à 19 h 30.

Chaque année, ces bibliothèques sont fermées durant tout le mois d'août.

En août de chaque année, de Noël à Nouvel An, et au cours de la semaine suivant les fêtes de Pâques, les sections ci-dessous désignées ne sont ouvertes au public qu'aux jours et heures ci-après :

— **Bibliothèque d'étude** : les mardi et vendredi de 13 h à 19 h.

— **Bibliothèque de prêt** : les mercredi de 13 h à 19 h et samedi de 15 h à 19 h.

— **Bibliothèque des enfants** : le jeudi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les samedi, veilles de Pâques et de Pentecôte, ainsi que les samedi veilles de Noël et de Nouvel An, lorsque ces fêtes tombent un dimanche, la bibliothèque est fermée à 17 h.



La bibliothèque des enfants, 32-34, rue Edouard Delesalle

OÙ IRONS-NOUS CE DIMANCHE ?

Dans les jardins de la ville ?

- Jardin Vauban
- Squares Jussieu et Duthilleul
- Jardin d'enfants de la Citadelle
- Square Lardemer
- Square du Faubourg de Béthune
- Jardin des Plantes rue du Faubourg de Douai
- Jardin de la Porte de Paris
- Jardin de la Porte de Roubaix
- Square du Réduit
- Place de la République
- Square Birdwood, rue Nationale
- Jardin des Mères, rue Cabanis.

ouverts au public tous les jours à savoir :

- du 1^{er} novembre au 31 décembre de 9 h à 17 h
- du 1^{er} janvier au 28 février de 8 h 30 à 17 h
- du 1^{er} mars au 31 mars de 8 h 30 à 18 h
- du 1^{er} avril au 15 avril de 8 h 30 à 19 h
- du 16 avril au 15 mai de 8 h 30 à 20 h
- du 16 mai au 31 mai de 8 h à 20 h 30
- du 1^{er} juin au 31 juillet de 8 h à 21 h
- du 1^{er} août au 31 août de 8 h à 20 h 30
- du 1^{er} septembre au 30 septembre de 8 h 30 à 19 h
- du 1^{er} octobre au 31 octobre de 8 h 30 à 18 h

Cours d'horticulture : Palais Rameau et Jardin des Plantes :

Le samedi après-midi de novembre à mai inclus.

Cours d'apiculture : Jardin Vauban :

Le samedi après-midi à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-juin.

Au théâtre ?

de septembre à avril..

THÉÂTRE DE L'OPÉRA

place du Théâtre.

Direction : tél. 55-48-62

Location : tél. 55-48-61

Location de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h.

Bureaux fermés à 12 h, les dimanches et jours fériés.

THÉÂTRE SÉBASTOPOL

place Sébastopol.

Direction : tél. 54-97-19

Location : tél. 57-15-47

Location de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h.

Bureaux fermés à 12 h, les dimanches et jours fériés.

Au musée ?

PALAIS DES BEAUX-ARTS

place de la République, tél. 57-01-84.

Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Fermé le mardi toute la journée. Lorsque le lundi est férié, le Palais des Beaux-Arts est fermé le mercredi.

Entrée gratuite les jeudi et samedi après-midi pour tous les visiteurs.

MUSÉES DE GÉOLOGIE, DE MINÉRALOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE

rue de Bruxelles n° 19.

Ouverts au public le jeudi et le dimanche

de 10 h à 16 h du 1^{er} octobre au 31 mars

de 10 h à 17 h du 1^{er} avril au 30 septembre

MUSÉE HISTORIQUE ET FOLKLORIQUE DE LA FLANDRE FRANÇAISE ET DE LA VILLE DE LILLE

rue de la Monnaie n° 30.

Ancien Hospice Comtesse.

Ouvert les jeudi, samedi et dimanche de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Entrée gratuite les jeudi et samedi après-midi pour tous les visiteurs.

MUSÉE INDUSTRIEL, COMMERCIAL, AGRICOLE ET TECHNIQUE

rue du Lombard n° 2.

Ouvert le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et tous les autres jours de la semaine sauf le lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

En haut du beffroi ?

Les ascensions ont lieu les dimanches et jours fériés, du 1^{er} avril au 30 septembre, de 9 h 30 à 12 h.

OU PEUVENT SE RÉUNIR LES PERSONNES AGÉES ?

Dans les foyers des anciens

Ouverts de novembre à mars, l'après-midi des jours ouvrables y compris le samedi, de 14 h à 18 h.

Foyers gérés par le Bureau d'Aide Sociale :

- Emile Borel, rue Emile Borel
- Pierre Legrand, 269, rue Pierre Legrand
- Lannoy, 91, rue de Lannoy
- Château Lemoine, rue Eugène Jacquet
- Buisson, 140, rue du Buisson
- Halles aux sucres, avenue du Peuple Belge
- Baignerie, rue de la Baignerie
- Colbert, 139, rue Colbert
- Musset, rue Guillaume Tell
- Esquermes, 1, rue d'Esquermes
- Austerlitz, 34, rue d'Austerlitz
- Pape Carpentier, rue du Marché
- Michelet, place Michelet
- Bracke-Desrousseaux Notre Chez Nous (400 maisons)
- Fénelon, 32, rue Fénelon
- Vignette, rue Baptiste Monnoyer
- 50, rue de Thumesnil
- Rue Van Hende
- 179 bis, rue des Stations.

Foyers gérés par la Croix-Rouge :

- Eylau, rue d'Eylau
- Gantois, rue Gantois n° 34 bis.

Centre social de Fives géré par la Ville :

- Rue du Long Pot n° 95 (ouvert toute l'année).

OU VOUS ADRESSER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE SOCIALE ?

Dans les bureaux de quartier du bureau d'aide sociale

- **Centre Daniel Werquin**, 31, rue des Fossés.
Service ophtalmologique, le mercredi de 8 h à 12 h.
- **Centre de Fives** 18, rue Bourjemois.
Consultation de nourrissons, le jeudi à 14 h.
- **Centre Moulins**, 50, rue de Thumesnil.
Consultation de nourrissons, le vendredi à 14 h.
- **Annexe Moulins-sud**, 82, rue du Faubourg des Postes.
Consultation de nourrissons, le mardi à 9 h.
- **Centre Wazemmes**, 34 bis, rue Gantois.
Consultation de nourrissons, le mardi à 14 h.
- **Centre Esquermes Montebello**, 179 bis, rue des Stations.
Consultation de nourrissons, le mercredi à 14 h.
- **Administration centrale**
29-31, rue des Fossés - Téléphone 57-09-33.

Savez-vous...

... que le bureau municipal d'Etudes et de Dessin (Hôtel de Ville, deuxième étage, porte B, n° 127, côté rue Saint-Sauveur) est habilité à renseigner le public et les professionnels intéressés par les problèmes posés par les alignements, le nivellement et les réseaux souterrains lors de la construction ou de la réfection des immeubles ?

Un chef-d'œuvre du Palais des Beaux-arts



La Sorcière, de Frans Hals

OÙ PEUVENT
SE RÉUNIR
LES PERSONNES
ÂGÉES ?

OÙ VOUS ADRESSER
SI VOUS AVEZ BESOIN
D'AIDE SOCIALE ?



Informational text at the bottom of the page, likely providing contact details or further instructions. The text is extremely faint and difficult to read.

ET VOICI ENCORE D'AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Centre hospitalier régional

Direction : rue de la Barre, 41 - Téléphone : 57-45-32.

Les heures d'ouverture au public sont de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Centre médico-scolaire et de vaccination

1, rue Georges Lefevre, téléphone : 53-99-33.

Le centre médico-scolaire fonctionne toute l'année, sauf pendant le mois d'août.

Il a des activités multiples :

Au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage dans des locaux spécialement aménagés et équipés s'effectuent :

- 1° Les visites d'incorporation scolaire
- 2° Les examens médicaux des élèves spécialement désignés par le service médical scolaire
- 3° Les examens médicaux du personnel des établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés et des personnes se trouvant en contact habituel avec les élèves dans l'enceinte de ces établissements ;
- 4° Les visites des candidats pour les concours d'entrée aux écoles normales d'instituteurs du département, visites pour des petits colons des colonies municipales de vacances, etc...

Trois groupes de locaux du 2^{me} étage sont affectés au service des vaccinations :

- a) Les groupes A et B sont réservés au service municipal de vaccination pour l'organisation des séances publiques des vaccinations obligatoires : anti-varioliques, anti-diphthériques, anti-tétaniques et anti-poliomyélitiques.
- b) Le groupe C est mis à la disposition de l'Institut Pasteur qui y dispense la vaccination par le B.C.G.

Crédit municipal

(ancien Mont de Piété) :

- rue des Tours 27 et 27 bis - Tél. 55-14-39 ;
- assure les prêts sur gages,
prêts aux fonctionnaires,
avances sur valeurs,
dépôts de fonds.

Désinfection

Station municipale, rue Maracci n° 16
Téléphone 53-19-71 Mairie de Lille.

La station de désinfection est ouverte tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Il y est procédé à la désinfection et à la désinsectisation de tous objets de literie ou autres.

Le public peut apporter et reprendre ces objets à la station ou en demander l'enlèvement ou le report à domicile par les soins du service.

Le service procède également à la désinsectisation et à la désinfection des locaux sur demande adressée, soit à la station, soit à l'Hôtel de Ville, 3^{me} pavillon, entresol.

Ces opérations sont effectuées au tarif prévu par la réglementation.

École des Beaux-Arts

Boulevard Carnot, 97 - Téléphone 55-63-90.
Le Directeur reçoit le mardi de 10 h à 12 h.

Enseignement :

Architecture - Métré - Application du Bâtiment -
Mathématiques - Sculpture et Céramique Modelage -
Peinture - Gravure - Arts décoratifs - Esthétique générale
- Dessin - Dessin et Arts décoratifs - Histoire de l'Art.

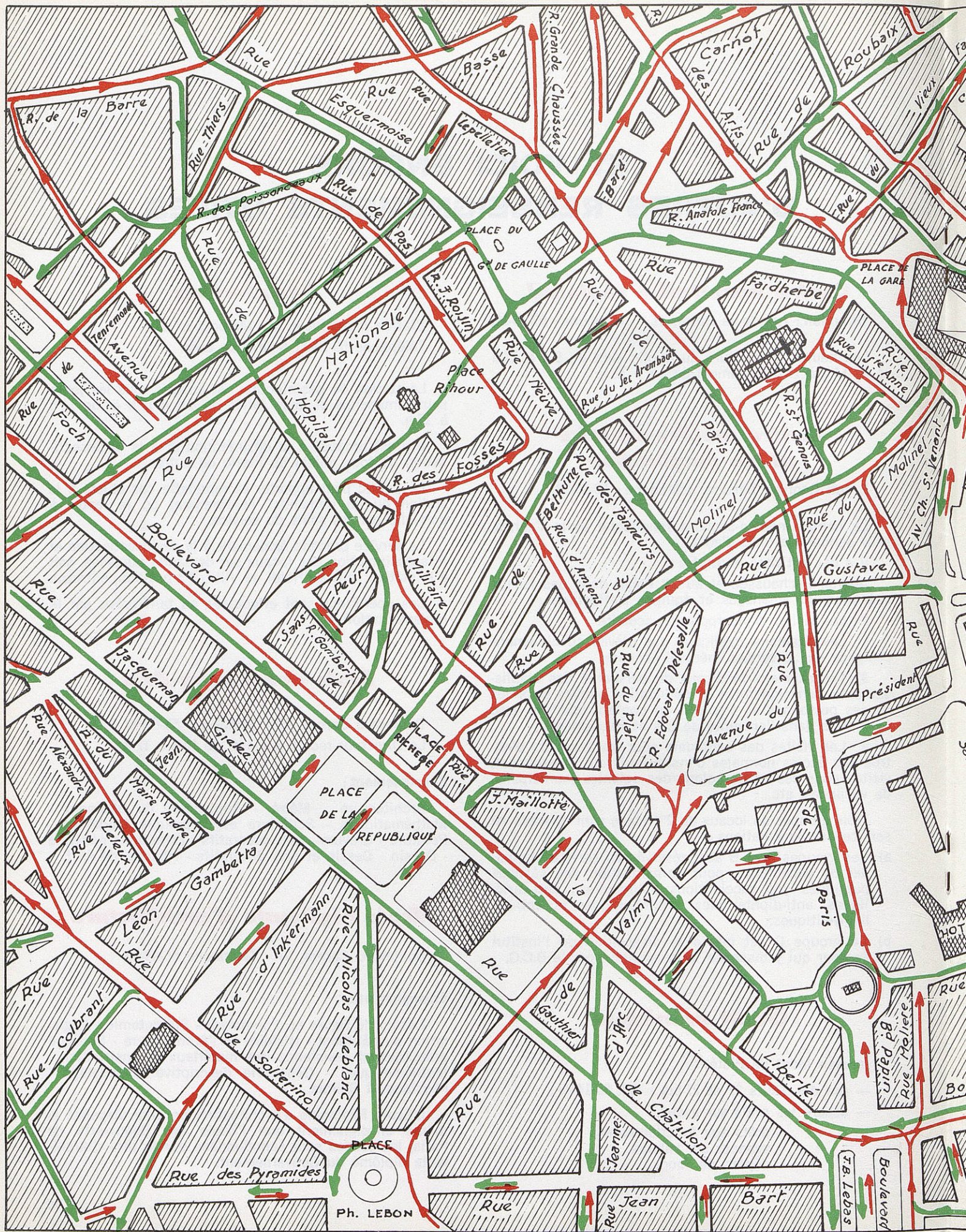
École régionale d'architecture

Boulevard Carnot, 97 - Téléphone 55-63-90.

Enseignement :

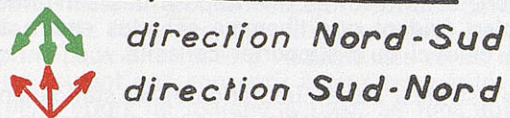
Dessin de figure et d'ornement - Stéréotomie - Législation du bâtiment - Histoire de l'Architecture - Statique graphique et résistance des matériaux - Construction - Mathématiques - Géométrie descriptive - Modelage - Physique et Chimie.

L'Ecole Régionale d'Architecture de Lille dispense le même enseignement que l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, les études sont sanctionnées par le titre d'Architecte diplômé du Gouvernement.

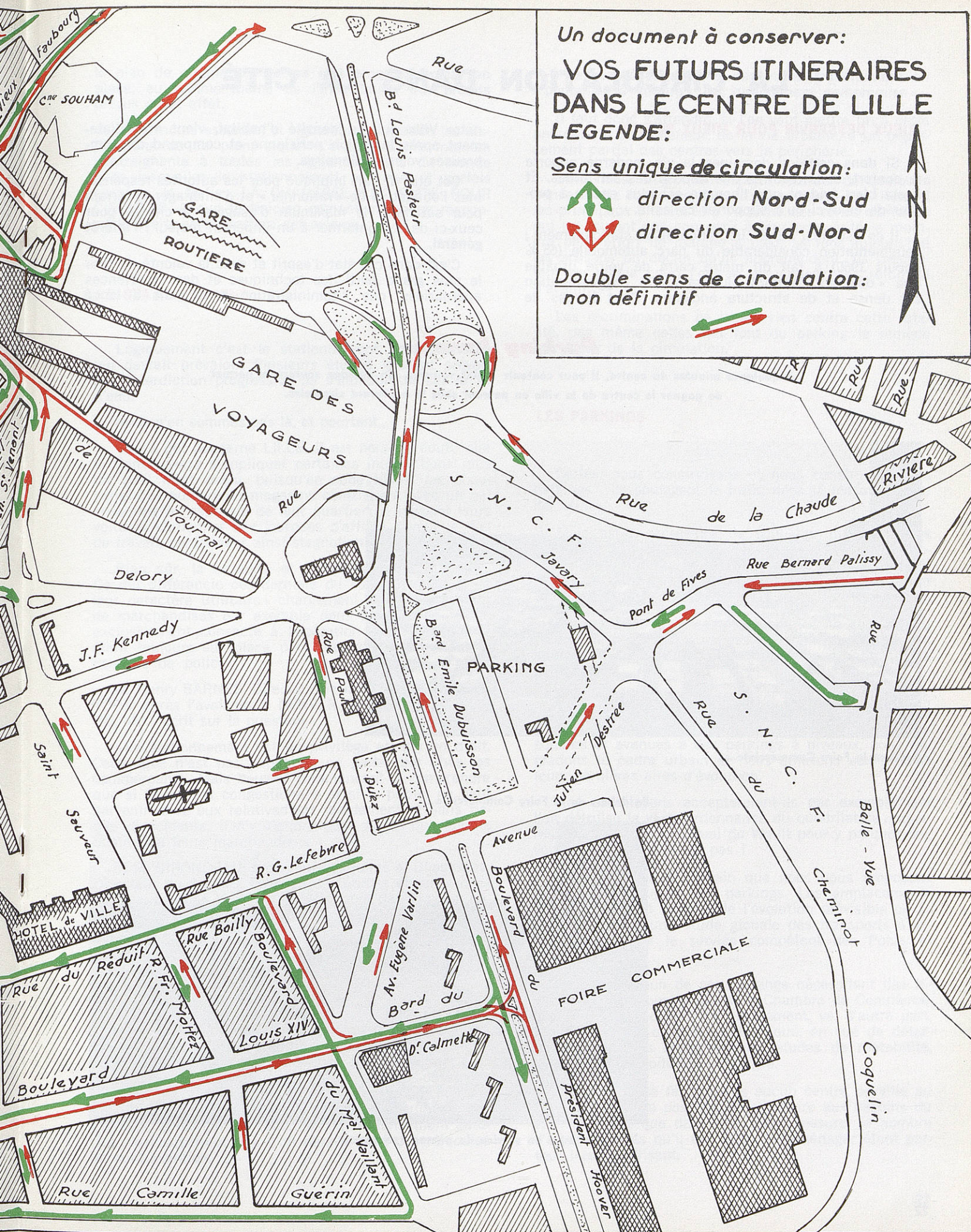


Un document à conserver:
**VOS FUTURS ITINERAIRES
 DANS LE CENTRE DE LILLE**
LEGENDE:

Sens unique de circulation:



Double sens de circulation:
 non définitif



LA CIRCULATION DANS LA CITÉ

MIEUX DESSERVIR POUR MIEUX SERVIR.

Si dans certains domaines la vie moderne apporte le confort, dans d'autres elle impose des servitudes. Et il est bien évident que l'homme est plus enclin à profiter de celui-ci qu'à supporter celles-là.

Il en est ainsi de la circulation et du stationnement ; l'augmentation considérable du parc automobile (65 % depuis 1960) a fait du mètre carré de voirie urbaine une « denrée » d'autant plus rare que l'agglomération est dense et de structure ancienne. C'est le cas de

notre Ville qui, en densité d'habitat, vient immédiatement après la région parisienne et comprend de nombreuses voies centenaires.

Cet état de fait implique pour les autorités responsables l'obligation de « rationner » et d'aménager le terrain pour satisfaire le maximum d'utilisateurs, à charge pour ceux-ci de se conformer à un impératif majeur : l'intérêt général.

C'est dans cet état d'esprit et avec la volonté de tirer le plus grand parti des techniques et des expériences appropriées, que l'Administration municipale a lancé

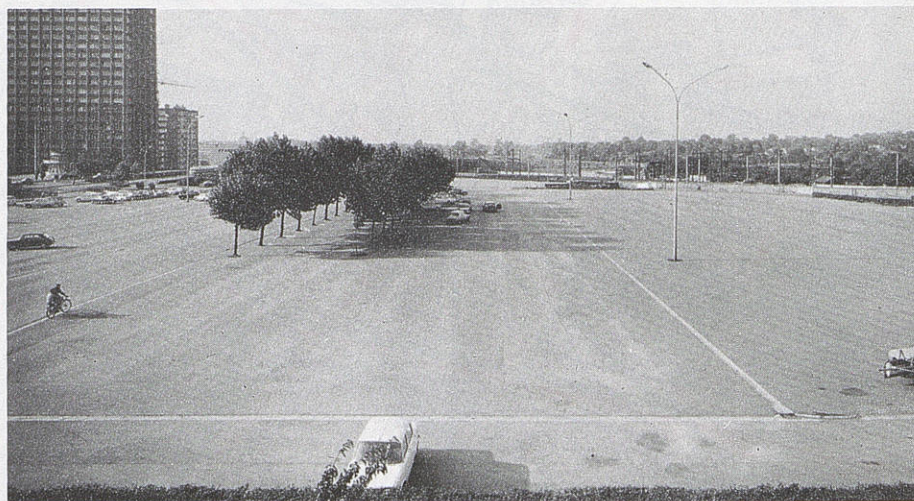
Parking Javary

A quelques minutes du centre, il peut contenir 1.300 voitures. Un passage souterrain permet de gagner le centre de la ville en passant sous le boulevard circulaire.



Pendant la Foire Commerciale...

En dehors de la Foire Commerciale...



...avant la mise en service du passage souterrain.

le plan de circulation qui se met progressivement en place, au rythme même de l'insufflation des crédits prévus à cet effet.

Un principe essentiel et rigoureux commande les dispositions de ce plan, lequel s'impose d'une manière contraignante à toutes les agglomérations du monde dans lesquelles le stationnement perturbe et parfois paralyse le trafic : LA CHAUSSEE EST FAITE POUR CIRCULER. Aucun technicien compétent, aucun responsable averti ne contestera cet axiome.

LE STATIONNEMENT

Logiquement c'est le stationnement **hors chaussée** qui devrait prévaloir. Plusieurs études laissent prévoir une interdiction progressive de s'immobiliser sur le fil d'eau.

Nous n'en sommes pas là, et pourtant...

En ce qui concerne LILLE, il est hors de doute que le Centre verra s'appliquer certaines interdictions plus tôt qu'il n'est prévu, puisqu'en zone bleue, les occupants des bureaux et magasins contribuent avec un bel ensemble à l'asphyxie de leur quartier en laissant leurs voitures stationner des journées d'affilée devant le lieu de travail, confondant ainsi stagnation et stationnement.

Bien sûr, la desserte et l'arrêt resteront autorisés. Ce qui différencie ces derniers du stationnement, c'est leur caractère utilitaire : chargement ou déchargement de marchandises par exemple dans un laps de temps exclusivement consacré à l'opération — le conducteur étant toujours sur place pour répondre à un éventuel contrôle de police.

M. Henry BARNES, Directeur de la circulation à NEW-YORK, après l'avoir été à DENVER, BALTIMORE, CHICAGO, etc... écrit sur la question :

« Le stationnement est un privilège et non un droit. Cette idée n'est pas populaire, en particulier chez les commerçants. Mais ceux-ci commencent à comprendre que si la rue est congestionnée et si le public ne peut parvenir chez eux relativement rapidement et sans risque d'accidents, il n'y viendra pas, quelle que soit la qualité de leurs marchandises. »

Et M. GIRONDEAU, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur du S.E.R.C. (Service des études et recherches de la circulation routière) au Ministère des Travaux publics et des Transports, renchérit :

« Dans beaucoup de centres de villes, le sentiment prévaut qu'il n'est pas possible d'aller beaucoup plus loin dans le sens de l'anarchie sans paralyser le fonctionnement urbain.

« Il faudrait tout l'aveuglement qui résulte de l'habitude pour ne pas ressentir profondément la dégradation du cadre de vie urbain traditionnel imputable à la motorisation. Après avoir stationné d'un côté de la rue, puis des deux côtés les voitures ont envahi les bas-côtés des trottoirs, les portes cochères, les passages pour piétons, etc... à tel point que dans le centre de Toulouse, par exemple, le nombre de véhicules en stationnement autorisé n'est supérieur que d'un tiers à celui des véhicules en contravention.

« La beauté des rues et des places transformées en « poubelles à voiture » est directement compromise ».

Il faut donc s'attendre, si l'on veut mettre fin à cette anarchie, à un étalement de la vie urbaine, à un déplacement partiel des centres vers la périphérie.

Chez nous, on pouvait espérer retarder de quelques années cette échéance, redoutée à tort peut-être. Hélas ! les principaux intéressés à l'activité des zones d'affaires qui ne veulent pas consentir à leur prospérité le moindre petit effort de marche à pied, se font aujourd'hui les artisans du déclin qu'ils appréhendent. Ils précipitent du même coup l'entrée en vigueur des réformes d'avenir.

Les récriminations ne valent rien contre cette fatalité, pas même celles qui font du parking le remède aux maux de la circulation.

LES PARKINGS

Certes, nous construisons et nous construirons des parkings ; ils soulagent le trafic dans la mesure où on les utilise.

Mais est-il nécessaire de souligner qu'à quelques centaines de mètres du Centre, des milliers d'emplacements pour voitures restent inoccupés, qu'au cœur même de la cité, le parking du Printemps qui comprend 550 places est très peu fréquenté en dehors du samedi.

Cette faculté de garer les véhicules en sous-sol ou en aérien, n'est d'ailleurs pas encore rentrée dans les mœurs de l'usager français. Toutes les expériences le démontrent.

Et pourtant, la surface au sol disponible nous est, à LILLE, mesurée au compte-mètres, dans les emprises commerciales surtout. Si nous affectons ces places, squares et avenues à des parkings à niveaux, nous dégradons le cadre urbain et nous enlevons aux piétons leurs dernières aires d'évolution.

Nos concitoyens accepteraient-ils par exemple que l'on détruise la verte ordonnance du quadrilatère : squares Foch, Dutilleul et Quai du Wault pour y parquer des voitures ? certainement pas !

C'est donc en souterrain que nous nous proposons d'équiper la plupart des parkings. Les emplacements projetés tiennent compte de l'évolution prévisible de la circulation et d'une étude globale des transports à laquelle s'emploie le service compétent des Ponts et Chaussées.

La construction de ces parkings nécessitant des investissements considérables, la Chambre de Commerce, avec qui nous collaborons étroitement, va, d'autre part, procéder à une enquête économique, en vue de déterminer, après les indispensables études de rentabilité, le régime d'exploitation approprié.

Mais, de toute façon, dans aucun centre de ville au monde il ne sera possible de satisfaire aux besoins du stationnement que dans une faible mesure, le nombre d'emplacements qu'il est loisible d'aménager étant partout très insuffisant.

C'est donc beaucoup plus de l'effort et de la discipline de l'automobiliste qu'il faut attendre la solution de ces problèmes que des décisions de l'Administration qui, malgré sa volonté d'adaptation, se heurte à des impossibilités de fait qui confinent à la quadrature du cercle.

Bientôt d'ailleurs la mise en fourrière entrera en application pour dégager le trafic des embouteillages ou des goulots d'étranglement que provoquent quotidiennement des véhicules en stationnement irrégulier, pour libérer aussi les carrefours et assurer leur visibilité.

LE SENS UNIQUE

C'est alors seulement que le sens unique sur lequel se fondent aujourd'hui tous les plans des agglomérations de quelque importance, aura son plein et salutaire effet.

Lisez ce qu'écrivit à ce sujet le praticien le moins discuté du monde, le même M. BARNES que nous citions tout à l'heure, qui a redonné vie à de grandes villes américaines en y canalisant les courants de circulation :

« Les rues à sens unique peuvent avoir une influence incroyable sur les courants de circulation.

Lorsqu'il y a quelques années, j'étais directeur de la circulation à DENVER (Colorado), il me fut dit qu'il n'y aurait jamais de sens unique dans le centre commercial.

En dépit de cette affirmation, j'ai établi un système de rues à sens unique avant de quitter la ville et aujourd'hui, chaque rue du centre est à sens unique. Les commerçants sont fiers de la circulation aisée de leur quartier. Aujourd'hui, n'essayez pas de revenir à des rues à double sens ou bien les habitants pourraient vous appliquer les vieilles pratiques sauvages de l'ouest que l'on peut voir au cinéma ».

Il enchaîne ailleurs :

« Quand j'étais à Baltimore, j'ai transformé une grande voie de communication de 33 mètres de large en rue à sens unique. Il y eut aussitôt une tempête de protestations des commerçants, des banquiers et du public en général parce que, disaient-ils, la rue est assez large pour deux files de circulation. Cet argument ne tient pas. En la transformant à sens unique, le nombre de changements de direction a été considérablement réduit à chaque intersection. Pouvant négocier les virages à gauche à partir du côté gauche, on élimine tous les problèmes de croisement. On a ainsi supprimé les problèmes de friction entre courants opposés de circulation dans les rues du centre et les signaux ont pu être réglés pour assurer un mouvement continu de la circulation.

Six mois après l'installation de ce système, il n'aurait pas fallu qu'il me vienne à l'esprit de le changer ».

Ainsi, tôt ou tard, dès que prévaut l'objectivité, l'évidence s'impose.

Nous croyons qu'un retour en arrière, dans le Vieux Lille par exemple aujourd'hui rationnellement desservi, provoquerait aussi le même tollé.

En effet, au trajet généralement plus long imposé aux usagers, correspond un gain de temps appréciable, dû à une plus grande emprise du trafic. Police-Secours

appelée auparavant plusieurs fois par jour à régler des conflits ou à liquider des bouchons, n'intervient plus.

Mieux, des dirigeants de grands établissements bancaires, sollicités par les officiers du Corps urbain de police, de donner leur avis sur l'étalement des heures d'entrée et de sortie de leurs bureaux et sur la journée continue, déclarent spontanément aux enquêteurs (nous transcrivons) : « La circulation s'est nettement améliorée ».

C'est que le sens unique qui ne nécessite, de la part de l'usager, qu'un effort initial de recherche et d'adaptation, assure aux courants de circulation un écoulement plus fluide donc moins lent. Il augmente considérablement le débit de l'ensemble des voies, réduit très sensiblement les conflits de croisement et permet une coordination plus efficace des feux (onde verte). Enfin et surtout, il donne aux piétons qui n'ont à se prémunir que contre un seul courant d'une vitesse maximum de 60 km heure (Code de la route), une sécurité de traversée presque totale.

Dans le secteur Nord de Lille, l'expérience est satisfaisante. Nous n'ignorons pas qu'ailleurs, notamment aux carrefours périphériques (la porte de Douai va passer à deux niveaux) et dans le Centre, nous allons nous heurter à des obstacles plus importants encore, que d'aucuns qui ne sont pas subjectifs estiment difficilement surmontables.

Un P.C.C. (Poste de commande de la circulation), installé place du Général de Gaulle, aidera sans doute dans l'avenir, grâce à ses caméras de télévision, à ordonner les courants et à régler les conflits de la circulation.

En attendant, d'énormes difficultés demeurent et la tâche s'avère, à cause de l'augmentation du trafic périodiquement enregistrée, de jour en jour plus malaisée.

Avec le concours des techniciens du B.R.C. (le Bureau Régional de circulation des Ponts et Chaussées), des cadres expérimentés de la police de circulation et aussi — pourquoi ne pas le dire ? — des correspondants à la recherche du bien commun comme nous-mêmes avec qui nous avons engagé un dialogue profitable, nous espérons mener à bien cette tâche.

LA COUPE DE FRANCE DE LA CIRCULATION

Nous faisons allusion ci-dessus aux interlocuteurs valables qui ont définitivement renoncé à juger des données du problème au regard exclusif de leurs petites aises. Hélas ! cette forme de civisme n'est pas monnaie courante : ils pestent toujours les maniaques de la critique et leur logique reste insaisissable.

Oyez-en deux, entendus récemment :

— Qu'est-ce qu'on attend pour enlever ces rails ?

On les enlève.

— Encore un chantier ! Ils vont nous ruiner.

Puis à propos d'une artère étroite du Centre :

— Il y a longtemps qu'on aurait dû supprimer le stationnement dans cette rue devenue impraticable.

On supprime ce stationnement bien qu'entre temps, notre stratège, en quête de local, ait installé ses bureaux dans la même artère commerçante.

— Mais ces incapables veulent nous empêcher de travailler !

Ces perles de l'inconséquence sont notre lot quotidien.

Pourtant, l'entendement de nos détracteurs est rarement empreint de mauvaise foi. Ils pêchent beaucoup plus par ignorance et par aberration que par malice.

Combien d'entre eux conçoivent par exemple que, sur le plan de l'équité, une priorité absolue doit être accordée aux transports en commun et que, d'un point de vue technique, l'interdiction de tourner à gauche évite de nombreux conflits de croisement et accélère l'écoulement du trafic.

C'est de s'informer qu'ils ont, tous, le plus besoin.

A l'instar de l'AUTO-JOURNAL, ce périodique spécialisé bien connu des usagers des quatre roues, qui a pris l'initiative d'organiser le premier tournoi intervilles de la circulation, il leur faudrait, avant de récriminer, se livrer à un inventaire concret de la situation.

Pour cela, il convient d'observer, de comparer puis de réfléchir.

L'AUTO-JOURNAL, en lançant cette année la Coupe de France de la circulation, une passionnante compétition qui devait désigner la ville offrant les meilleures solutions contre les embouteillages, l'a fait pour eux et de maîtresse façon.

Chaque rencontre se déroulait en quinze reprises classées dans l'ordre suivant :

1. Autoroutes de dégagement.
2. Rocades de contournement.
3. Voies express.
4. Axes de liaison.

5. Accès au Centre-Ville.
6. Carrefours à niveaux séparés.
7. Feux rouges.
8. Parcs de stationnement.
9. Zone bleue.
10. Réglementation.
11. Signalisation.
12. Dispositifs de transports publics.
13. Aménagements pour piétons.
14. Fluidité du trafic.
15. Initiatives des autorités locales.

Il nous paraît impossible de trouver, en fait d'éléments qui entrent en ligne de compte dans le domaine de la circulation, une gamme de rubriques plus complète.

Ce sont là des normes d'appréciation que nous aimerions trouver plus souvent chez certains censeurs.

Les villes sélectionnées en quart de finale étaient Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes et Strasbourg.

Aux premières confrontations, Bordeaux triomphe de Marseille, Lyon de Nantes, Strasbourg de Toulouse et Lille de Nice.

En demi-finale, Lyon battait Strasbourg et Bordeaux s'inclinait devant Lille.

Pour conclure, Lyon s'adjugeait la coupe après avoir battu Lille et Paris.

Loin de nous la pensée de nous prévaloir de ce demi-succès pour nous estimer satisfaits. Il y a encore beaucoup trop à faire !

Mais convenons tout de même que dans ce domaine extrêmement complexe de la circulation, nous ne sommes pas les moins bien partagés.

La sécurité de la circulation aux carrefours à grand trafic est assurée par des feux tricolores.

Savez-vous que les frais d'aménagement et d'équipement d'un seul de ces carrefours s'élèvent en moyenne à 35.000 francs actuels ?

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

Un chef-d'œuvre du Palais des Beaux-arts



La Médée, d'Eugène Delacroix

LES FINANCES COMMUNALES

De la belle époque...

...à la métropole urbaine

Le budget communal en 1900

**EN 1900 :
UN BUDGET
D'A PEINE
8 MILLIONS
DE FR.-OR....**

1900... la belle époque ; les remous de l' « Affaire » s'apaisaient ; malgré les vicissitudes de la condition ouvrière, une période d'essor industriel et d'expansion économique favorisait l'épargne ; la France était riche, la monnaie était sûre, le pouvoir d'achat immuable.

36.000 communes urbaines et rurales (dont 32.000 de moins de 2.000 habitants) remplissaient les attributions d'administration générale qui étaient exclusivement les leurs : Octroi - Police - Cimetières - Etat Civil - Entretien des voies et du domaine public communal - Assistance - Enseignement primaire...

Au dénombrement de 1896, LILLE comptait 216.276 habitants ensermés dans une enceinte de 714 hectares de superficie que délimitaient 368 hectares de fortifications. Elle était alors la cinquième ville de France, véritable capitale du département « qui rapportait à l'Etat le revenu le plus élevé du territoire ».

Sous la présidence de M. G. DELORY, Maire, le Conseil Municipal adoptait, en sa séance du 25 décembre 1899, le budget primitif de 1900 — voté article par article — et fixait à 7.917.618 francs-germinal le montant des recettes ordinaires de l'exercice. Le montant des taxes et impôts communaux représentés, notamment, par le produit de vingt-trois centimes additionnels aux contributions directes, s'élevait à 587.000 F ; l' « octroi urbain et de banlieue » produisait une très appréciable recette de 5.395.000 F, soit plus des 2/3 du budget, sans pour autant négliger, parmi les recettes courantes de l'exercice, le produit de la taxe sur les vélocipèdes (6.900 F), la vente du lait des chèvres du Jardin Vauban (700 F) et la cession des fruits des jardins publics (350 F)...

**... et 23
centimes
additionnels**

Les dépenses se répartissaient comme suit, pour les postes principaux :

— **Frais d'administration et services généraux** **972.984 F**

y compris, sous ce chapitre, les traitements du personnel de l'octroi — (240 agents) et ceux de la police municipale (330 fonctionnaires dont 206 sergents de ville, 79 agents de la brigade de sûreté et du service de nuit, 17 surveillants des squares et jardins publics).

Bien que, dès 1900, l'électrification du réseau des transports en commun de Lille se substituât déjà à la traction par chevaux ou par vapeur, l'acuité très relative des problèmes de circulation urbaine permettait donc d'assurer la tranquillité publique de nos concitoyens.

— **Bâtiments, voirie, jardins et promenades, eaux** **924.839 F**

Sous cette rubrique, l'entretien des bâtiments intervenait pour 250.000 F, celui des jardins pour 100.000 F et les travaux de voirie s'élevaient à 358.000 F.

Le bataillon des sapeurs-pompiers, fort de ses 120 unités y compris un sergent-gymnasiarque, trois cochers et deux clairons à 130 F, émargeait au budget communal pour la somme de 218.067 F ce qui permettait, notamment, de régler la solde de « 14 éveilleurs » à 1 F par jour.

— **Les services de la propreté publique** **439.531 F**
occupaient 251 agents que dirigeait un « chef de cavalerie » pour un traitement annuel de 2.000 francs — Les dépenses d'exploitations comprenaient la nourriture, le ferrage, la sellerie de 85 chevaux, une provision de 12.000 F étant constituée pour leur remplacement.

Les charges de l'Instruction publique et des Beaux-arts s'élevaient à 1.822.618 F dont 1.033.969 F pour l'enseignement primaire.

Enfin, **l'assistance publique** (chauffoirs, hospices, bureau de bienfaisance, caisse des écoles, crèche, pensions et secours, etc...) motivait l'inscription d'un crédit de 832.150 F.

LA SECTION EXTRAORDINAIRE DU BUDGET s'élevait, en dépenses, à **2.785.285 F**
avec l'affectation suivante :

— Annuités des TROIS emprunts en cours de remboursement	2.405.857 F
— Divers prêts ou remboursement	200.000 F
— Annuités pour acquisitions immobilières et mobilières	97.500 F
	etc...

La couverture de ces dépenses était obtenue par une imposition de vingt-six centimes extraordinaires au principal des quatre contributions directes (916.000 F), une surtaxe sur les vins, cidres, poirés et hydromels (550.000 F), et diverses recettes de moindre importance.

Heureux temps où le budget était équilibré sans recours à l'emprunt et sans aucune participation escomptée de l'Etat...

Ainsi, la couverture des dépenses du budget communal était-elle aisément réalisée par le produit des rétributions et droits d'usage pour services rendus et les revenus du patrimoine communal, la charge de l'impôt direct correspondant aux centimes additionnels représentant environ 6,50 F par habitant (1).

**une charge
moyenne
minime :
6,50 fr.
par habitant**

L'évolution des structures et de la vie communales

Au lendemain de la première guerre mondiale, LILLE panse ses plaies. Sur 34.000 immeubles dénombrés en 1914, 12.000 sont détruits ou endommagés. Durant l'après-guerre, l'Hôtel de Ville sera édifié sur son emplacement actuel, la fortification sera arasée, la reconstruction des quartiers dévastés entreprise.

Sous l'impulsion de Roger SALENGRO, un programme de grands travaux, d'un montant de 150 millions de francs, est décidé en 1930. Il dotera la Ville de nombreuses réalisations dont l'exécution sera poursuivie jusqu'aux hostilités de 1939/1945.

Dès lors, le mouvement irréversible des mutations économiques, démographiques et sociales va s'amplifier. Confronté avec un accroissement considérable et simultané de besoins et d'aspirations collectives nés de l'évolution des techniques et du progrès social, le cadre financier étroit de la Commune va démontrer son inadaptation aux impératifs nouveaux. L'ère du recours continu à l'emprunt et de l'intervention financière de l'Etat dans les activités communales est ouverte.

Les transferts de population résultant notamment des hostilités de 1939/1945 avaient ramené la population de LILLE de 200.607 habitants en 1936 à 188.871 en 1946. Le lent pourrissement du patrimoine immobilier, l'attrait des banlieues résidentielles menaçaient d'accroître cette désaffection des Lillois pour leur ville.

Dès 1955, l'Office municipal d'H.L.M. entreprenait, avec l'aide financière de l'Administration municipale, un programme de construction portant sur plus de 6.000 logements qui donneront, à l'ancienne enceinte fortifiée, la physionomie « métropolitaine » que nous lui connaissons. Si l'on tient compte des 2.500 logements en cours d'édification ou à entreprendre prochainement par cet organisme et de l'important apport de l'initiative privée l'on peut considérer que le capital immobilier de Lille s'est enrichi de quelque **12.000 logements neufs dans les dix dernières années.**

(1) Cette charge communale est actuellement de 175 NF soit 2.675 fois plus !...

**APRÈS
LA PREMIÈRE
GUERRE
MONDIALE
D'IMPOR-
TANTS
PROBLÈMES
NOUVEAUX**

le logement

Le concours financier de la Ville à cette entreprise s'est exercé à concurrence d'une somme de plus de **200 millions de NF** (20 milliards d'anciens francs) sous forme de garantie des emprunts contractés par les organismes constructeurs, et de **20 millions de NF** au titre de participation pécuniaire ou d'apports de terrains viabilisés.

Dès lors, le recensement de 1962 accusait une population de 199.046 habitants (en augmentation de 5 % sur 1946), classant la Ville de Lille en 9^{me} position sur le plan démographique national.

Le budget de 1966 et l'activité des services communaux

Les dépenses de fonctionnement du budget de 1966 s'élèvent à **87.563.063 F**. Elles se répartissent comme suit dans les différents domaines où s'exerce la gestion communale :

la voirie

Le domaine communal de la voirie urbaine comporte quelque 3 millions de mètres carrés de chaussées et de trottoirs sur un millier de rues d'une longueur totale de 250 kilomètres dont 190 de voirie communale.

la circulation

On a pu estimer à 150.000 le nombre moyen des véhicules circulant quotidiennement dans notre Ville, soit un accroissement annuel de 10 %.

En 1952, 100 kilomètres des voies urbaines possédaient encore 2.131 lanternes d'éclairage au gaz. Aujourd'hui, 10.000 foyers lumineux équipent notre Cité.

Les espaces verts s'étendent sur 85 hectares.

— Dépenses directes de la voirie urbaine :	
— Espaces verts et jardins	4.229.665,60 F
— Pavage et voie publique	6.864.931,14 F
— Signalisation, circulation	1.243.504,55 F
— Eclairage de la voirie communale	3.385.696,06 F
— Autres dépenses	2.338.248,97 F
	18.062.046,32 F
— Recettes : 37.650 F.	

l'assainissement

Le réseau local d'assainissement comprend 250 km de conduites souterraines, mais 40 km de rues sont encore dépourvues d'égouts et 70 km d'ouvrages sont à refaire. Corrélativement au programme actuellement poursuivi par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région lilloise, créé en 1957, en vue de la construction et de la gestion des collecteurs intercommunaux qui draineront les eaux usées des communes adhérentes vers la station d'épuration de Marquette, la Ville de Lille a décidé l'exécution, en 25 années, d'un programme de construction et de modernisation du réseau urbain d'assainissement, pour un montant qui peut être actuellement évalué à 9 milliards d'anciens francs.

Les premiers crédits ont été votés par le Conseil municipal en 1964 et 1965. Las ! Le programme n'étant pas retenu à ce jour par l'autorité supérieure, son financement (subvention-emprunt) n'a pu être assuré.

L'entretien courant du réseau est cependant poursuivi ; les dépenses prévues à ce titre au budget de 1966 s'élèvent à 1.590.649 F
Elles sont couvertes à concurrence de 1.200.000 F
par le produit de la taxe de déversement à l'égout acquittée par les propriétaires d'immeubles de notre Ville.

MAIS IL FAUT EN OUTRE CONTINUER A ASSURER AUX LILLOIS :

une existence légitime

RELATIONS PUBLIQUES

— Dépenses	2.831.667,01 F
— Recettes	61.310,00 F
— Déficit	2.770.357,01 F

Les services de l'Etat Civil, repris sous ce chapitre, ont dressé ou enregistré, en 1965, 14.195 déclarations de naissances ou actes de décès, célébré 1.500 mariages et délivré 1.162 concessions dans les cimetières. Une moyenne annuelle de 15.000 actes et fiches d'état-civil est établie, cependant qu'il est procédé au tirage mensuel de près de 10.000 photocopies.

Le service des Elections a, d'autre part, procédé à 15.610 inscriptions nouvelles ou radiations, portant le nombre des électeurs inscrits à 108.516.

Il ne paraît pas inutile de souligner que les services d'Administration générale et de Relations publiques ont délivré 41.000 autorisations, certificats ou pièces diverses, et que le nombre des plis expédiés, soit par poste, soit par coursiers, a dépassé 440.000.

Sous le même titre de « Relations publiques », on peut indiquer que 113 réceptions ou cérémonies officielles ont été organisées par l'Administration municipale en 1965.

la sécurité

SECURITE ET POLICE

— Dépenses	3.386.048,43 F
— Recettes	46.490,46 F
— Déficit	3.339.557,97 F

Le Corps des sapeurs-pompiers n'a pas pour seule mission la lutte contre les incendies ; il apporte également son concours à la protection contre les périls ou accidents de toute nature menaçant la sécurité publique.

Son activité ne se limite pas au territoire de la Ville de Lille. En effet, dans le cadre du service départemental d'incendie et de secours du Nord, il est appelé à intervenir, comme centre de secours, dans 68 communes de l'arrondissement et comme centre de secours principal, il fournit des renforts à l'occasion de grands sinistres ou de cas difficiles.

En état constant d'alerte, nos sapeurs-pompiers répondent avec la plus grande célérité à tout appel qui leur est lancé et le nombre important de sorties qu'ils effectuent est le témoignage probant de leur activité : en 1965 : 3.500 transports de blessés, malades ou décédés, et plus de 1.500 interventions (incendies, asphyxies, opérations d'alerte).

l'instruction

ENSEIGNEMENT

— Dépenses	20.435.163,24 F
— Recettes	935.639,00 F
— Déficit	19.499.524,24 F

Les effectifs des écoles publiques de la Ville se répartissent comme suit :

— Ecoles primaires (garçons et filles) ..	68 écoles	483 classes	15.267 élèves
— Classes de perfectionnement et C.E.G.	21 »	78 »	1.877 »
— Ecoles maternelles et de plein air ...	38 »	165 »	7.661 »
Soit au total :	127 écoles	726 classes	24.805 élèves

Par ailleurs, 157 enfants ont bénéficié des classes de neige au cours de la campagne 1965-1966.

Les effectifs des enseignements autres que le primaire dans lesquels s'exerce la participation financière de la Ville peuvent être ainsi chiffrés :

	Elèves		Total
	Lillois	non lillois	
— Lycée Baggio et Lycée V. Labbé et C.E.S. ...	1.130	2.011	3.141
— Cours municipaux et de promotion sociale .	833	949	1.782
— Ecoles des Beaux-arts et d'Architecture ...	210	336	546
— Conservatoire	243	384	627
	2.416	3.680	6.096

Ainsi, les importantes dépenses de ces différents ordres d'enseignement (autres que le primaire), lesquelles représentent, selon les chiffres budgétaires, une charge prévisionnelle, pour 1966, de 8.209.000 F sont-elles affectées à raison de plus de 60 % à des élèves non lillois.

Si l'on ajoute à cette somme le montant des indemnités de logement servies aux instituteurs et dont la dépense est supportée par la Ville pour un montant de 1.246.800 F, c'est à une somme de près d'un milliard d'anciens francs que s'élèvent ces participations communales, chiffre qui compense — et de très loin — la recette « privilégiée » de taxe locale encaissée par la Ville de Lille par comparaison avec celle des « communes dortoirs » de l'arrondissement.

Ci-dessous les dépenses des divers ordres d'enseignement, telles qu'elles apparaissent au budget communal :

— Enseignement du premier degré	11.523.904 F
— Enseignement du second degré	1.298.585 F
— Enseignement supérieur	2.009.064 F
— Enseignement technique	2.820.319 F
— Ecoles des Beaux-arts et d'Architecture	1.451.512 F
— Conservatoire	1.322.924 F

des loisirs

SPORTS ET BEAUX-ARTS

— Dépenses	13.703.026,28 F
— Recettes	1.905.841,30 F
— Déficit	11.797.184,98 F

Installée dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque municipale a ouvert, en 1965, ses différents services aux dates suivantes, avec, au 31 décembre, les activités ci-après :

— Bibliothèque d'étude - 18 mai :	2.147 lecteurs inscrits 12.466 lecteurs ayant usé de leur inscription 5.794 ouvrages consultés.
— Bibliothèque de prêt - 22 juin :	1.350 inscriptions nouvelles 2.300 inscrits au total 40.483 volumes prêtés.
— Bibliothèque de jeunes - 9 novembre :	192 inscriptions 711 volumes mis à disposition.

En 1965, le fonds de bibliothèque s'est enrichi de 11.907 volumes ; les travaux de reliure ont porté sur 2.375 volumes.

Les 6 bibliothèques populaires de quartier comptent 1.180 inscrits, 18.028 livres ont été prêtés, 1.350 ouvrages nouveaux ont été acquis.

L'activité des musées est concrétisée par les chiffres des entrées enregistrées au cours de 1965 :

	Entrées	
	payantes	gratuites
— Musée du Palais des Beaux-Arts	13.884	11.672
— Hospice Comtesse	904	802
— Musée d'Histoire Naturelle	7.382 visiteurs	917 élèves
— Musée Industriel et Commercial	2.430 visiteurs	131 élèves

La statistique des Théâtres municipaux révèle les chiffres suivants :

	Nombre de représentations lyriques	Spectateurs	Moyenne
— Opéra	30	14.883	496
— Sébastopol	103	86.216	837

2.875 places gratuites ont été mises à la disposition des établissements d'enseignement de Lille, soit 2.300 à l'Opéra et 575 à Sébastopol. La presse parisienne a souligné cet effort de la municipalité pour former un public de jeunes. 13.000 spectateurs indigents et vieux travailleurs lillois ont bénéficié des 8 représentations lyriques qui leur ont été offertes.

Outre ces spectacles assurés par la régie des Théâtres, les représentations suivantes ont été données dans les salles municipales :

- Opéra : 46 comédies, 26 récitals et concerts, 6 ballets.
- Sébastopol : 8 concerts et 10 matinées classiques.

On totalise donc 108 spectacles à l'Opéra et 121 au Sébastopol durant la saison théâtrale.

Dans le domaine de l'encouragement aux Sports, repris au même chapitre, les piscines du boulevard de la Liberté et de la rue d'Armentières ont délivré respectivement 230.994 et 20.556 entrées. Les 110 séances d'enseignement scolaire de la natation ont donné lieu à 20.228 leçons. 550 brevets de nageur scolaire ont été décernés. L'enseignement collectif de la natation dispensé à l'établissement du boulevard de la Liberté par 4 maîtres de nage a enregistré 2.112 inscriptions ayant permis la pratique de la natation à 1.402 garçons et filles.

Coût net des services de cette rubrique, déduction faite des recettes et produits d'exploitation :

— Terrains de sports et stades municipaux	1.204.285 F
— Piscines	397.784 F
— Sports et scoutisme	465.765 F
— Entretien des monuments historiques	357.956 F
— Bibliothèques	1.615.180 F
— Palais des Beaux-arts	1.684.535 F
— Musées	805.798 F
— Théâtres	5.246.136 F
— Activités musicales et culturelles	177.698 F

**de meilleures
conditions
de vie**

SERVICES SOCIAUX

— Dépenses	4.912.526,53 F
— Recettes	2.400.608,30 F
— Déficit	2.511.918,23 F

Les services d'hygiène ont effectué, en 1965, 200 enquêtes épidémiologiques cependant que les opérations de désinfection, désinsectisation, dératisation, analyses, mesures sanitaires diverses s'élevaient à 5.833.

Le laboratoire municipal a effectué 4.845 analyses.

Les services du permis de construire ont délivré 422 autorisations et 134 certificats de conformité.

L'assainissement des logements insalubres a motivé 420 enquêtes et 186 mises en demeure notifiées aux propriétaires.

716 visites de contrôle de salubrité ont été effectuées.

La sécurité des lieux ouverts au public a nécessité la visite de 136 établissements, 410 visites de contrôle et 100 autorisations diverses.

Dans le domaine de l'enfance, les crèches de Moulines et de Fives ont dénombré 26.800 journées de présence et 2.000 demi-journées.

Les 55 lits de la Pouponnière municipale totalisent, en 1965, 17.633 présences.

Les 17 foyers municipaux d'anciens ont compté 112.000 présences pour un total de 145.000 attributions alimentaires.

Prix de revient budgétaire des services sociaux :

— Laboratoire - services d'hygiène	803.760 F
— Crèches - Pouponnières	576.151 F
— Dispensaires, centres, foyers	738.302 F
— Cimetières	378.702 F

HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

— Dépenses	750.303,36 F
— Recettes	169.280,00 F
— Déficit	581.023,36 F

Le service des vaccinations a procédé, en 1965, à 17.000 opérations ; plus de 500 personnes ont bénéficié de secours médicaux d'urgence ou de distributions pharmaceutiques.

Le service de la protection maternelle et infantile a effectué 8.500 visites d'enfants ou de gardiennes ; 10.000 carnets de santé ont été délivrés. La permanence en Mairie a accueilli 2.000 personnes ; la protection des enfants en nourrice s'est exercée à l'égard de 400 nourrices et de plus de 600 enfants placés à Lille ou hors de Lille.

190 consultations pré et post-natales ont été recensées dans les organismes concourant à la P.M.I. ; ces mêmes organismes (Croix-rouge, Bureau d'aide sociale...) groupant 5.000 inscrits dans leurs dispensaires, ont procédé à 4.000 vaccinations et à 10.000 examens médicaux.

18.000 élèves ont été transportés par le Service d'inspection médicale des Ecoles pour subir des examens médicaux.

LES ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES

— Dépenses	6.206.116,13 F
— Recettes	106.350,00 F
— Déficit	6.099.766,13 F

La subvention municipale pour le fonctionnement de la caisse des Ecoles s'élève à 4.000.000 de F en 1966. Concurremment avec les recettes propres de l'organisme (participation des familles, etc...), elle a permis, en 1965, d'assurer le fonctionnement de 52 restaurants (écoles primaires, mixtes et maternelles) pendant 177 jours. Le nombre de rations servies s'est élevé à 1.237.998, soit une moyenne journalière de 7.000 rations.

**...SANS
OUBLIER LA
SOLIDARITÉ
ACTIVE**

27.168 rations pour 45 jours de fonctionnement ont été servies en outre — moyenne journalière 603 — dans les 16 restaurants des garderies d'enfants.

Enfin, durant la période de vacances scolaires, 25 restaurants ont été ouverts dans les centres aérés durant 54 jours de fonctionnement. Ils ont servi 223.957 rations — moyenne journalière 4.147 rations — pour les élèves des écoles primaires et maternelles. Les garderies d'enfants, durant cette même période, ont servi pendant 19 jours d'ouverture 10.859 rations dans leurs 16 restaurants — moyenne journalière 572 rations.

Les colonies de vacances de Wormhoudt et de Brighton ont accueilli respectivement 392 et 205 enfants.

12.019 articles vestimentaires ont été attribués en 1965.

AIDE SOCIALE

— Dépenses	9.061.487,90 F
— Recettes	71.006,10 F
— Déficit	8.990.481,80 F

La charge de la Ville au titre de participation aux dépenses du Bureau d'aide sociale (subvention et attribution sur le produit de la taxe sur les spectacles) et du contingent départemental s'élève à 5.758.333 F dont 4.150.000 F pour ce dernier objet, soit une majoration de 15 % sur 1965.

Les activités des services municipaux d'aide sociale ont nécessité 35.000 enquêtes.

L'aide ménagère au domicile des personnes âgées s'est exercée dans 140 foyers pour un total de 1.887 vacations représentant 7.500 heures de prestations.

Le blanchissage du linge s'est étendu à 400 bénéficiaires.

272 personnes ont reçu l'aide aux accouchées, cependant que huit représentations théâtrales gratuites ont été organisées en faveur de 1.700 bénéficiaires âgés, de condition modeste.

3.120 secourus du Bureau d'aide sociale, 2.178 foyers de familles nombreuses ont obtenu des ristournes sur certaines taxes communales.

4.150 colis ont été distribués à divers titres, et 1.319 chômeurs secourus se sont vu attribuer des bons d'achat de denrées.

Le centre social de Fives a enregistré 2.650 présences à l'ouvroir, 1.500 aux cours ménagers.

43 réunions ont rassemblé 1.175 enfants et 420 mamans, cependant que 2.500 présences d'enfants et personnes âgées étaient constatées aux 42 séances de cinéma organisées à leur intention.

Décomposition des diverses formes d'aide sociale :

— Contingent de la Ville dans les dépenses départementales d'aide sociale	4.150.000 F
— Subvention au bureau d'aide sociale	1.608.333 F
— Aide à l'enfant, à la mère, à la famille	2.266.599 F
— Aide aux chômeurs	160.500 F
— Aide aux malades, personnes âgées, infirmes, etc... ..	828.750 F

Indépendamment de l'importante participation de la Ville aux programmes locatifs de l'Office municipal d'H.L.M., l'aide communale en faveur de la construction ou du logement du secteur privé s'inscrit pour 665.000 F au budget de 1966 (primes à la construction et comité de relogement P.A.C.T.).

SERVICES A CARACTERE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

— Dépenses	13.647.454,90 F
— Recettes	9.593.066,00 F
— Déficit	4.054.388,90 F

Ventilation des divers postes de cette rubrique :

	Dépenses (1)
— Eaux	4.634.209 F
(recettes d'exploitation 4.800.000 F).	
— Enlèvement des ordures ménagères	5.228.000 F
(produit de la taxe : 2.475.000 F).	
— Abattoirs	2.588.576 F
(produit d'exploitation : 1.478.400 F).	
— Halles et marchés	457.451 F
(recettes et droits : 437.000 F).	
— Etablissements de bains-douches	734.228 F
(produit d'exploitation : 400.000 F).	

(1) Non compris les dépenses d'investissement.

**ET IL FAUT
TOUJOURS
PROCURER
A LA
POPULATION
LILLOISE
L'INDISPEN-
SABLE :**

**l'eau
la nourriture**

la salubrité

La dépense du service des Eaux a été équilibrée par la majoration de tarif décidée par le Conseil municipal. Toutefois, les dépenses d'équipement et de fonctionnement envisagées pour l'adoucissement de l'eau potable et l'équipement du réseau ont rendu nécessaire un nouveau rajustement de tarif.

Le service de collecte demeure largement déficitaire malgré la récente révision de la taxe sur les ordures ménagères (déficit : 2.750.000 F).

Les établissements de bains-douches ont délivré 79.000 bains et 111.000 douches. Leur déficit demeure élevé : 334.000 F.

Services vétérinaires : les transformations importantes que subit le marché de gros des viandes et qui tendent à moderniser son équipement afin de le mettre au niveau des plus importantes réalisations européennes n'ont pas empêché, au cours de l'année 1965, une commercialisation record depuis son existence puisqu'elle a dépassé, pour la première fois, les 30.000 tonnes (30.006.762 kg). Dans ce chiffre, l'abattage ressort à 39 % et les viandes foraines à 61 %. Les Halles centrales ont reçu 13.252 tonnes de viandes foraines et l'Abattoir 5.039 tonnes.

La qualité sanitaire des installations a été améliorée par la création de nouveaux locaux (salle de vente conditionnée, nouvel abattoir de porcs et de grands animaux). Les marchés de plein air sont en cours de réfection. D'importants crédits ont été affectés à cet objet suivant un programme établi en accord avec les utilisateurs.

LES DEPENSES GENERALES DITES « INDIRECTES »

Le coût du fonctionnement des services communaux essentiels tel qu'il vient d'être exposé, a été établi en tenant compte de l'affectation, sous ces diverses rubriques, de certaines charges générales, lesquelles sont fonction de l'activité de ces services, savoir :

- Dépenses de personnel,
- Dépenses d'administration générale,
- Charge financière correspondant aux intérêts des emprunts en cours d'amortissements,
- Dépenses des ensembles immobiliers et mobiliers.

Ces dépenses et charges communales sont réparties selon leurs critères propres sous chacune des rubriques relatives au fonctionnement des divers services communaux plus avant énumérés.

CES MULTIPLES ACTIVITÉS EXIGENT DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pour le paiement des traitements, salaires indemnités et charges sociales s'appliquent à 2.063 agents en fonction au 1^{er} octobre 1965 pour les besoins des différents services : administratifs, techniques et ouvriers.

Ces charges s'élèvent à 39.326.850 F (compte tenu de celles imputées directement sous leur rubrique propre de la section de fonctionnement pour 2.123.270 F).

Le personnel municipal ne bénéficie pas d'autres avantages que ceux qui lui sont conférés, avec l'assentiment du Conseil municipal, par la réglementation en vigueur, et les augmentations de traitements qui lui sont accordées ne sont que l'extension aux agents des collectivités locales des mesures de même ordre prises par l'Etat en faveur de ses personnels.

L'examen qui vient d'être fait — à larges traits — de l'activité des services municipaux dans la perspective budgétaire démontre le rôle essentiel de la collectivité et l'importance des diverses délégations municipales qui la représentent.

Les dépenses d'administration générale

Elles s'élèvent, pour les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement et charges communes de l'Hôtel de Ville et de l'ensemble des services généraux, à 8.483.926 F.

— Personnel	6.534.574 F
— Transports	341.579 F
— Frais des ensembles immobiliers et mobiliers	645.183 F
— Dépenses de fonctionnement	962.588 F

Aux recettes, la « participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général » figure pour 185.482 F.

Les charges de la dette communale

La charge de la dette pour l'amortissement des emprunts contractés par la Ville et dont l'échéance des annuités interviendra en 1966 s'élève à :

— Capital	5.553.580,02 F	} 11.894.647,85 F
— Intérêts	6.341.067,83 F	

Déduction faite des recettes du fonds scolaire (Loi Barangé) affectées au remboursement des emprunts contractés pour constructions scolaires cette charge représente 10.763 centimes additionnels correspondant à un volume d'emprunts restant à rembourser, en capital, de 115.000.000 de F représentant près de 300 emprunts actuellement en cours de remboursement pour les différents programmes et réalisations dont l'exécution a été décidée au cours des 30 dernières années.

C'est une charge inéluctable, égale à près de 10 % du volume budgétaire.

Elle démontre l'extension continue de la participation communale dans les programmes d'équipements et d'investissements communaux.

Les charges d'entretien du patrimoine immobilier et mobilier

Le patrimoine immobilier communal comprend 450 ensembles ou bâtiments dont la Ville assure la conservation et la gestion et qui se répartissent (au sol et en élévation) sur 600.000 m².

Les dépenses de gestion de ce patrimoine s'élèvent à **24.969.883 F**.

Sur ce chiffre :

8.129.969 F concernent les bâtiments scolaires,

1.340.792 F l'entretien des édifices culturels,

15.499.122 F les autres bâtiments communaux.

Recettes : 441.000 F dont 350.000 F au titre de la participation du culte dans l'entretien des édifices.

Les dépenses d'investissement

L'étendue des besoins d'équipement, l'urgence reconnue de certains travaux ou réalisations ont motivé l'inscription, au budget de 1966, d'une somme de 40.729.579,57 F dont il convient de déduire le montant des inscriptions pour le service de la Dette, en capital, soit 5.580.012,57 F (1) ce qui ramène le montant des dépenses prévisionnelles d'investissement proprement dites à 35.149.567 F.

Le financement des dépenses de la section d'investissement est prévu de la façon suivante :

— Emprunts à réaliser	27.835.758,00 F
— Subventions escomptées	2.229.503,52 F
— Recettes diverses	479.119,00 F
	<hr/>
	30.544.380,52 F
Déficit	10.185.199,05 F
	<hr/>
	40.729.579,57 F

Ce déficit de 10.185.199,05 F a été couvert :

— par les ressources communales générales à concurrence de	8.952.999,05 F
— par le transfert de certaines recettes affectées à la section d'investissement (produit des eaux, etc...) pour une somme de	1.232.200,00 F
	<hr/>
	10.185.199,05 F

soit 25 % environ du budget d'équipement.

Ainsi se trouve souligné l'effort particulier consenti par la Ville en 1966 pour assurer, sur ses ressources propres, le financement des réalisations et des équipements communaux, parmi lesquels on peut citer :

— Hôtel de Ville et bâtiments administratifs	1.708.075 F
— Voirie	5.230.000 F
— Réseaux	7.455.000 F
— Equipement scolaire et culturel	6.489.692 F
— Urbanisme et habitation	1.692.000 F
— Participation aux programmes d'autres collectivités	1.316.800 F
— Acquisitions immobilières (plan d'urbanisme)	10.140.000 F
— Remboursement des emprunts (en capital)	5.580.012 F

Le montant global des dépenses à couvrir pour l'équilibre financier du budget de 1966 en dehors des subventions escomptées et des emprunts à réaliser peut donc être ainsi résumé :

— Equipements et investissements	10.185.199,05 F
— Fonctionnement des services communaux	87.563.063,31 F
	<hr/>
	97.748.262,36 F

(1) 5.553.580,02 F + frais divers 26.432,55 F.

**ET POUR
MODERNISER
LA VILLE
IL FAUT
INVESTIR**

**DE QUELLES
RESSOURCES
DISPOSONS-
NOUS ?**

Les ressources communales

Les ressources communales offertes en contrepartie de cette masse sans cesse accrue de dépenses sont principalement constituées par :

- celles qui correspondent aux taxes et impositions à caractère fiscal dont les taux sont fixés par la loi, et, essentiellement :
 - la taxe locale, qui représente près d'un tiers du volume du budget communal (36.000.000 de F).
 - les taxes à caractère d'impôts directs ou indirects (enlèvement des ordures ménagères, taxe de déversement à l'égout, licence sur les débits de boisson, etc).
- celles qui correspondent au recouvrement d'un service rendu ou à la fourniture de certaines prestations :
 - Distribution d'eau,
 - Etablissements de bains,
 - Droits de place et de stationnement, etc...
- les participations de l'Etat et de diverses collectivités aux charges du budget communal — les subventions — dont le taux représente 2,75 à 3 % du budget ordinaire de fonctionnement
- enfin les centimes additionnels, archaïques, anachroniques et impopulaires mais qui ne constituent pas moins le seul et ultime moyen d'équilibre des budgets locaux, et qui s'appliquent :
 - à la propriété foncière bâtie et non bâtie,
 - à la patente,
 - à la contribution immobilière.

C'est dans le cadre de ces structures et sur ces différentes bases qu'a été établi le budget primitif de la Ville pour 1966.

**REPARTITION DE LA CHARGE BUDGETAIRE (97.748.262,36 F)
SUIVANT LA NATURE DES RECETTES COMMUNALES**

Produits d'exploitation des services communaux à caractère industriel ou commercial :		12.290.471,00 F
dont :		
— Taxe de déversement à l'égout	1.200.000 F	
— Théâtres. Produit des entrées	1.145.155 F	
— Services sociaux (laboratoires, désinfection, crèches, pouponnière, cimetières)	508.500 F	
— Redevance d'eau	4.500.000 F	
— Taxe des ordures ménagères	2.475.000 F	
— Abattoirs	1.398.400 F	
— Etablissements de bains et piscines	675.000 F	
Produits domaniaux		3.847.454,28 F
dont :		
— Concessions dans les cimetières	700.000 F	
— Location de bâtiments communaux et de matériel divers	823.151 F	
— Droits de voirie et d'occupation du sol, affichage, etc... ..	1.833.003 F	
— Droits de place sur marchés	437.000 F	
Recouvrements, subventions, participations		4.681.573,34 F
dont :		
— Participation du fonds scolaire (Loi Barangé)	574.046 F	
— Participation du culte dans l'entretien des églises	350.000 F	
— Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général	185.842 F	
— Participation de l'Etat et du département aux dépenses scolaires et taxe d'apprentissage	874.350 F	
— Participation de diverses collectivités aux frais de séjour en pouponnière, aux dépenses des services d'hygiène, aux dépenses de protection maternelle et infantile	1.361.280 F	
A reporter		20.819.498,62 F

<i>Report</i>		20.819.498,62 F
— Participation du Département dans la construction d'H.L.M.	352.393 F	
— Redevance du fonds national d'adduction d'eau .	300.000 F	
— Subvention compensatrice des exonérations fiscales pour constructions neuves	382.050 F	
Autres recettes (produits financiers - produits exceptionnels et antérieurs)		153.092,60 F
Impôts obligatoires		38.654.500,00 F
dont :		
— Taxe locale	36.000.000 F	
— Taxe additionnelle aux droits de mutation	1.050.000 F	
— Droits de licence sur les débits de boissons	400.000 F	
— Taxe sur les spectacles	1.200.000 F	
Service fiscal - Impôts complémentaires		38.121.171,14 F
dont :		
— Taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité	1.350.000 F	
— Taxe sur les cercles, les chiens, les domestiques	40.800 F	
— Taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties	163.400 F	
— Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	2.000.000 F	
— Centimes additionnels aux contributions directes (foncier bâti et non bâti — contribution mobilière — patente)	34.566.971 F	
 Total des recettes budgétaires communales ..		 97.748.262,36 F
(à l'exclusion des emprunts et des subventions d'équipement).		

**

Nous avons tenté, au fil de cette étude, de répondre — en dehors de l'aspect technique de la présentation budgétaire — aux deux questions essentielles que peut se poser le contribuable lillois :

« D'où vient l'argent » ? et « où va-t-il » ?

Il est aisé de se rendre compte, à la lecture de ces derniers chiffres, que :

— les rétributions demandées aux usagers pour les services rendus par la collectivité publique sont fixées à des taux minima, étant donné qu'il est démontré que la quasi totalité des services communaux demeure — pour des raisons d'intérêt public ou social — largement déficitaire,

— les impôts à caractère obligatoire fixés selon la réglementation, sont parfois établis au-dessous des taux maxima autorisés par la loi (taxe sur les spectacles notamment).

La fiscalité locale directe à caractère facultatif est représentée, en définitive, par une somme de 38.121.171,14 F (cf, ci-dessus « service fiscal impôts complémentaires »), dont 34.566.971 F par le produit des 33.807 centimes additionnels aux principaux fictifs des contributions soit une imposition moyenne par habitant de :

34.566.971 F : 199.046 habitants = **175 F environ.** (ou 17.500 AF).

**

Comment se répartit la charge des centimes additionnels sur la population lilloise ?

On sait que les centimes additionnels sont perçus, dans la Commune, partie au profit du Département, partie au profit de la Commune elle-même.

**EN 1966 :
UN BUDGET
DE PRÈS DE
13 MILLIARDS
AF...**

**....et 33807
centimes
additionnels
soit une
charge
de 17 500 AF
par habitant**

Sur la base des impositions de 1965, le produit des centimes additionnels recouverts, à la fois par la Commune et le Département, est le suivant :

Nature de l'imposition	Produit des		Total
	centimes départementaux (15.300 cent.)	centimes communaux (28.913 centimes)	
Foncier bâti	2.303.699,47 F	4.490.753,97 F	6.794.453,44 F
Foncier non bâti	8.993,90 F	17.535,05 F	26.528,95 F
Contribution mobilière	3.904.942,50 F	7.610.479,86 F	11.515.422,36 F
Contribution des patentes	10.116.371,48 F	19.709.023,16 F	29.825.394,64 F
	16.334.007,35 F	31.827.792,04 F	48.161.799,39 F

soit une moyenne par habitant et par nature d'imposition, de :

Foncier bâti	11,57 F	22,56 F	34,13 F
Foncier non bâti	0,045 F	0,088 F	0,133 F
Contribution mobilière	19,61 F	38,23 F	57,84 F
Contribution des patentes	50,82 F	99,02 F	149,84 F

ET DEMAIN ?...

Conclusions et perspectives

Au terme de cet essai de synthèse des activités communales dans le cadre budgétaire, nous avons exposé, dans les grandes lignes, ce que représente la gestion multiforme d'un budget de près de 13 milliards d'anciens francs.

Il faut maintenant conclure sur les perspectives financières qu'ouvrent, au champ d'action communale, les transformations profondes de structures qui s'annoncent actuellement.

Le plan d'action communale transmis l'an dernier à l'autorité centrale chiffre à 400 millions de francs (40 milliards d'anciens francs) le montant des investissements et équipements à réaliser par la Ville de Lille de 1966 à 1970, avec le concours financier de l'Etat.

Sur la base des prévisions établies, les subventions escomptées s'élèvent à 140 millions de francs (14 milliards d'anciens francs), soit 35 % environ, en moyenne.

C'est donc une dépense nette à charge de la Ville de 260 millions environ (26 milliards d'anciens francs) qui devrait être retenue selon ces estimations très approximatives, dans la mesure, toutefois, où les programmes présentés recevront l'agrément des autorités de tutelle et bénéficieront des subventions prévues...

Voici la ventilation et l'affectation globale de ces programmes :

— Opérations d'urbanisme	105 millions de F
— Equipements de transports	82 » »
— Réseaux techniques	29 » »
— Equipements scolaires	85 » »
— Equipements sportifs, socio-éducatifs et culturels	61 » »
— Equipements sanitaires et sociaux	11 » »
— Equipements administratifs	7 » »
— Divers programmes — Tranche 1966 prévue au budget de cet exercice	20 » »

400 millions de F

Indépendamment de ces programmes, dont l'inscription a été sollicitée au V^{me} plan quinquennal 1966/1970, la Ville aura à prévoir, durant la même période, les réalisations et équipements d'intérêt communal dont l'urgence et la nécessité se révéleront chaque année, selon la conjoncture et les besoins. Les charges correspondantes qui ne peuvent être évaluées prévisionnellement s'ajouteront évidemment à celles qui résulteront de l'exécution du V^{me} plan.

Convient-il de mentionner, pour mémoire, que les emprunts restant à réaliser au 1^{er} janvier 1966 au titre des programmes antérieurement adoptés par le Conseil municipal s'élèvent à 45 millions de francs ?

**Vers une
réforme
de la
fiscalité
locale...**

**...Qui
maintiendra
l'autonomie
de la
commune ?**

Doit-on, dans ce tour d'horizon des probabilités budgétaires des prochaines années, tenir compte des vastes plans de l'aire métropolitaine, aux contours financiers à peine esquissés, dont les charges accroîtraient d'un tiers le montant des impôts locaux ?

Faut-il tabler, pour la mise en œuvre d'un programme financier raisonné, sur les participations qu'exigeront la réalisation des infrastructures et les gestions intercommunales de la « communauté urbaine » dont la création a été décidée, par le Gouvernement, pour les 88 communes de la région lilloise ?

On dit « que les équipements collectifs s'accroîtront de 50 % d'ici à 1970, les équipements urbains de 80 % et que les collectivités locales, qui sont le plus souvent les maîtres de l'ouvrage, assureront 60 % de cet accroissement » (1). Alors, l'administrateur communal, attaché à l'aspect concret et positif de l'équilibre budgétaire, conscient des possibilités contributives de ses concitoyens, est en droit de se poser l'essentielle question : « QUI PAIERA ? »

On a pu dire à ce propos, rappelant une formule connue : « Demander moins au contribuable et plus à l'impôt ».

La réponse à la question posée ne tient malheureusement pas dans une boutade. Elle réside dans une réforme fondamentale des bases actuelles de la fiscalité locale directe, réforme dont la nécessité est apparue lors de la « grande plainte des communes de France » qu'ont fait entendre à l'Assemblée nationale les administrateurs locaux.

Elle suppose une indispensable simplification des subventions d'équipement dont plus de cinquante formules d'attribution différentes ont été dénombrées...

Elle conduit à envisager une réelle planification et une « globalisation » du concours financier des caisses de crédit public qui permettent de sortir de l'impasse actuelle en matière de travaux subventionnables.

Le financement des investissements communaux doit être considéré, compte tenu des priorités nationales comme une normale et équitable répartition des fonds d'épargne devant s'investir pour des objets et des besoins dont les priorités ne peuvent être valablement appréciées qu'à l'échelon de la Collectivité maître d'œuvre.

Les moyens destinés à permettre aux collectivités locales d'assumer leurs tâches étant ainsi réunis, il leur sera alors possible de réaliser un réel équilibre entre leurs ressources et leurs dépenses d'investissement — dont la somme représente, en définitive, l'équipement de la nation toute entière — et de se concerter sur d'autres objets que l'inventaire de leurs pénuries.

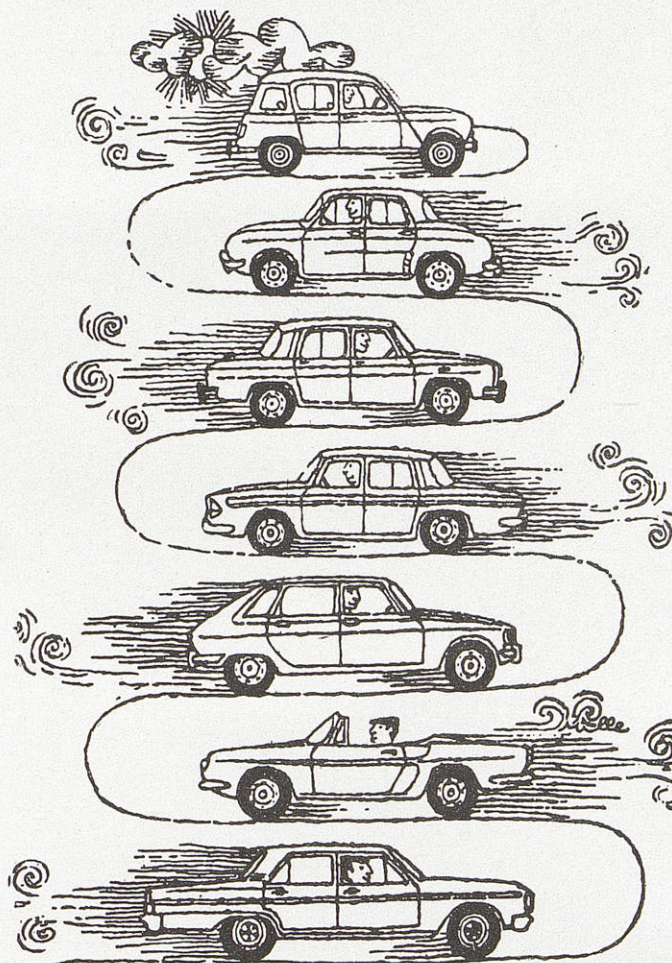
Depuis que, dès le XI^me siècle, les communes obtinrent leurs premières franchises, elles n'ont pas failli à leur mission. Elles ont traversé les plus grands troubles de notre histoire, maintenant et améliorant leurs chartes et leurs statuts. Elles sont prêtes, aujourd'hui comme hier, à s'adapter à l'évolution de notre époque en se regroupant et en s'unissant pour des tâches collectives à la mesure de notre temps, et la Ville de Lille a concrétisé ces aspirations par son adhésion au district urbain de la métropole Nord qui doit préfigurer le cadre intercommunal de demain.

Mais n'oublions pas que les libertés essentielles se situent à l'échelon communal. C'est l'exercice quotidien de l'administration municipale et le contact permanent avec l'élu, qui donnent à la commune ce caractère humain qui ne peut disparaître.

*
**

(1) Assemblée nationale du 17 mai 1966. - J.O. du 18 mai 1966.

les renault 1967 sont arrivées



Il y a dans cette gamme
un modèle pour vous
Venez le voir et l'essayer

RENAULT 
c'est Renault qu'il vous faut

Magasins de vente et d'exposition :

LILLE - 33, rue des Tanneurs - Tél. : 54.77.38.
LA MADELEINE - 140, av. de la République - Tél. : 55.61.60.

marché national de l'occasion



ELECTRICITÉ DE FRANCE

GAZ DE FRANCE

Deux Services Publics
au service du Public

Pour tout problème, n'hésitez pas à consulter le :

Service des Relations Commerciales

2, rue Saint-Martin, LILLE

Téléphone : **57.07.93**